
Dar.
qF1030.1
C45
1870
v.2


Library
University of Pittsburgh
Darlington Memorial Library
Class F1030.1 Dar.
Book C45
1870 v.2



Champlain, Samuel de, 1567-1635

ŒUVRES

DE

CHAMPLAIN

PUBLIÉES

SOUS LE PATRONAGE

DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

PAR L'ABBÉ C.-H. LAVERDIÈRE, M. A.
PROFESSEUR D'HISTOIRE A LA FACULTÉ DES ARTS
ET BIBLIOTHÉCAIRE DE L'UNIVERSITÉ

SECONDE ÉDITION

TOME II



QUÉBEC
Imprimé au Séminaire par GEO.-E. DESBARATS
1870

La première édition du Voyage de 1603 *est d'une excessive rareté. Il n'y en a, jusqu'à ce jour, qu'un seul exemplaire de connu ; c'est celui de la Bibliothèque Impériale de Paris. Nous devons à l'extrême obligeance de M. l'abbé Verreau, la copie qui a servi à cette présente édition.*

Des Sauvages : *tel est le titre que l'auteur donna à sa première publication ; tandis que ses autres relations sont intitulées* Voyages. *L'auteur a-t-il choisi ces mots uniquement pour piquer la curiosité du lecteur, à une époque où l'on n'avait encore sur les sauvages que quelques récits plus ou moins fabuleux ? ou bien a-t-il voulu donner à entendre par là, qu'il ne publiait cet opuscule que comme un épisode d'un voyage dont il n'avait pas le commandement en chef ? Cette dernière supposition expliquerait un peu pourquoi le nom de Pont-Gravé ne figure ni dans le titre, ni dans les préliminaires, bien qu'il fût officiellement chargé de la*

conduite de l'expédition. Quoiqu'il en soit, il semble que la chose ait été remarquée dans le temps; car la Chronologie Septenaire, qui reproduit ce voyage, a presque l'air de vouloir tirer une petite vengeance en ne mentionnant que le nom de Pont-Gravé, sans dire même que la relation fût de Champlain.

L'auteur, dans son édition de 1632, *a peut-être voulu réparer cette omission, qui était de nature à blesser un peu la susceptibilité de celui* qu'il respectait comme son père. "*Après la mort du sieur Chauvin, dit-il, le Commandeur de Chaste obtint nouvelle commission de Sa Majesté, et, d'autant que la dépense était fort grande, il fit une société avec plusieurs gentilshommes et principaux marchands de Rouen et d'autres lieux... Le dit Pont-Gravé, avec commission de Sa Majesté (comme personne qui avait déjà fait le voyage, et reconnu les défauts du passé), fut élu pour aller à Tadoussac, et promet d'aller jusques au saut Saint-Louis, le découvrir et passer outre, pour en faire son rapport à son retour, et donner ordre à un second embarquement.*"

C'était donc Pont-Gravé qui était commissionné pour ce voyage, et ce n'était que justice de le mentionner.

DES

SAVVAGES,

OV

VOYAGE DE SAMVEL

CHAMPLAIN DE BROVAGE,

FAIT EN LA FRANCE NOVVELLE,

l'an mil ſix cens trois :

Contenant

Les mœurs, façon de viure, mariages, guerres & habitation des Sauuages de Canadas.
De la deſcouuerte de plus de quatre cens cinquante lieues dans le païs des Sauuages. Quels peuples y habitent ; des animaux qui s'y trouuent ; des riuieres, lacs, iſles & terres, & quels arbres & fruicts elles produiſent.
De la coſte d'Arcadie, des terres que l'on y a deſcouuertes, & de pluſieurs mines qui y ſont, ſelon le rapport des Sauuages.



A PARIS,

Chez CLAVDE DE MONSTR'ŒIL, tenant ſa boutique en la cour du Palais au nom de Ieſus.

Auec priuilége du Roy.



EPISTRE

A

TRES NOBLE HAVT & PVISSANT SEIGNEVR MESSIRE CHARLES DE MONTMORENCY, Cheualier des Ordres du Roy, Seigneur d'Ampuille & de Meru, Comte de Secondigny, Vicomte de Meleun, Baron de Chateauneuf & de Gonnort, admiral de france & de Bretagne.



MONSEIGNEVR,

Bien que plusieurs ayent escript quelque chose du pays de Canadas, ie n'ay voulu pourtant m'arrester à leur dire, & ay expressement esté sur les lieux pour pouuoir rendre fidele tesmoignage de la verité, laquelle vous verrez (s'il vous plait) au petit discours que ie vous adresse, lequel ie

vous ſupplie d'auoir pour agreable, & ce faiſant, ie prieray Dieu, Monſeigneur, pour votre grandeur & proſperité, & demeureray toute ma vie

Votre tres humble &
obeïſſant ſeruiteur

S. CHAMPLAIN.

V

LE SIEVR DE LA FRANCHISE

AV DISCOVRS

DV SIEVR CHAMPLAIN.

MVſes, ſi vous chantez, vrayment ie vous conſeille
Que vous louëz Champlain, pour eſtre courageux :
Sans crainte des haſards, il a veu tant de lieux,
Que ſes relations nous contentent l'oreille.
Il a veu le Perou (1), *Mexique & la Merueille*
Du Vulcan infernal qui vomit tant de feux,
Et les ſaults Mocoſans (2), *qui offenſent les yeux*
De ceux qui oſent voir leur cheute nonpareille.
Il nous promet encor de paſſer plus auant,
Reduire les Gentils, & trouuer le Leuant,
Par le Nort, ou le Su, pour aller à la Chine.
C'eſt charitablement tout pour l'amour de Dieu.
Fy des laſches poltrons qui ne bougent d'vn lieu !
Leur vie, ſans mentir, me paroiſt trop meſquine.

DE LA FRANCHISE.

(1) Champlain a bien été jusqu'à Mexico, comme on peut le voir dans son Voyage aux Indes Occidentales; mais il ne s'est pas rendu au Pérou, que nous sachions.

(2) Mocosa est le nom ancien de la Virginie. Cette expression, *saults Mocosans*, semble donner à entendre que, dès 1603 au moins, l'on avait quelque connaissance de la grande chute de Niagara.

EXTRAICT DV PRIVILEGE.

PAR priuilege du Roy donné à Paris le 15. de nouembre 1603, ſigné Brigard.
Il eſt permis au Sieur de Champlain de faire imprimer par tel imprimeur que bon luy ſemblera vn liure par luy compoſé, intitulé, *Des Sauvages, ou Voyage du Sieur de Champlain, fait en l'an* 1603, & ſont faictes deffenſes à tous libraires & imprimeurs de ce Royaume, de n'imprimer, vendre & diſtribuer ledict liure, ſi ce n'eſt du conſentement de celuy qu'il aura nommé & eſleu, à peine de cinquante eſcus d'amende, de confiſcation & de tous deſpens, ainſi qu'il eſt plus amplement contenu audit priuilege.

Ledict Sieur de Champlain, ſuiuant ſon dit priuilege, a eſleu & permis à Claude de Monſtr'œil, libraire en l'vniuerſité de Paris, d'imprimer le ſuſdict liure, & luy a cedé & tranſporté ſon dit priuilege, ſans que nul autre le puiſſe imprimer, ou faire imprimer, vendre & diſtribuer, durant le temps de cinq années, ſinon du conſentement dudict Monſtr'œil, ſur les peines contenuës audit priuilege.

TABLE DE CHAPITRES.



DES SAVVAGES

OV

VOYAGE DV SIEVR DE CHAMPLAIN

faict en l'an 1603.

Bref discours où est contenu le voyage depuis Honfleur en Normandie, iusques au port de Tadousac en Canadas.

CHAPITRE PREMIER.

NOus partismes de Honfleur le 15. iour de mars 1603. Ce dit iour, nous relaschasmes à la rade du Haure de Grace, pour n'auoir le vent fauorable. Le dimanche ensuyuant, 16. iour dudit mois, nous mismes à la voille pour faire nostre route. Le 17. ensuyuant, nous eusmes en veuë D'orgny & Grenesey (1), qui sont des isles entre la coste de Normandie & Angleterre. Le 18. dudit mois, eusmes la congnoissance de la coste de Bretagne. Le 19. nous faisions estat, à 7. heures du soir estre le trauers de Ouessans. Le 21, à 17. heures (2) du matin, nous rencontrasmes 7. vaisseaux flamans, qui, à nostre 1603.

(1) Aurigny et Guernesey.

(2) Il est évident qu'il faut lire « 7. heures, » vu qu'il n'est point question d'une observation astronomique; d'ailleurs, même dans son Traité de la Marine, Champlain sépare le jour en deux fois douze heures.

1603. iugement, venoient des Indes. Le iour de Pasques, 30. dudit mois, fusmes contrariez d'vne grande tourmente, qui paroissoit estre plustost foudre que vent, qui dura l'espace de dix-sept iours, mais non si grande qu'elle auoit faict les deux premiers iours, & durant cedict temps, nous eusmes plus de déchet que d'aduancement. Le 16. iour d'apuril, le temps commença à s'adoucir, & la mer plus belle qu'elle n'auoit esté, auec contentement d'vn chacun; de façon que continuans nostre dicte route iusques au 28. iour dudit mois, que rencontrasmes vne glace fort haulte. Le lendemain, nous eusmes congnoissance d'vn banc de glace qui duroit plus de 8. lieuës de long, auec vne infinité d'autres moindres, qui fut l'occasion que nous ne pusmes passer; & à l'estime du pilote les dittes glaces estoient à quelque 100. ou 120. lieuës de la terre de Canadas, & estions par les 45. degrez $\frac{2}{3}$, & vinsmes trouuer passage par les 44.

Grande tourmente.

Rencontre de plusieurs grandes glaces.

Le 2. de may, nous entrasmes sur le Banc à vnze heures du iour par les 44. degrez $\frac{2}{3}$. Le 6. dudict mois, nous vinsmes si proche de terre, que nous oyons la mer battre à la coste; mais nous ne la peusmes recongnoistre pour l'espaisseur de la brume dont ces dittes costes sont subiectes, qui fut cause que nous mismes à la mer encores quelques lieuës, iusques au lendemain matin, que nous eusmes congnoissance de terre, d'vn temps assez beau, qui estoit le cap de Saincte Marie (1).

Cap de Saincte Marie.

Le 12. iour ensuyuant, nous fusmes surprins d'vn

(1) Jean Alphonse mentionne ce nom, de même que celui des îles Saint-Pierre, dès l'année 1545, dans sa Cosmographie. (Biblioth. impériale, *ms. fr.* 676.)

grand coup de vent, qui dura deux iours. Le 15. dudict mois, nous eusmes congnoissance des isles de Sainct Pierre. Le 17. ensuyuant, nous rencontrasmes vn banc de glace, prés du cap de Raie, qui contenoit six lieuës, qui fut occasion que nous amenasmes toute la nuict, pour éuiter le danger où nous pouuions courir. Le lendemain, nous mismes à la voille, & eusmes congnoissance du cap de Raye, & isles de Sainct Paul, & cap de Sainct Laurens(1), qui est terre ferme à la bande du Su; & dudict cap de Sainct Laurens iusques audict cap de Raie il y a dix-huict lieuës, qui est la largeur de l'entrée de la grande baie de Canadas(2). Ce dict iour, sur les dix heures du matin, nous rencontrasmes vne autre glace qui contenoit plus de huict lieuës de long. Le 20. dudict mois, nous eusmes congnoissance d'vne isle qui a quelque vingt-cinq ou trente lieuës de long, qui s'appelle Anticosty(3), qui est l'entrée de la

1603.
Isles de Saint Pierre.
Cap de Raye, Isles de S. Paul, Cap de S. Laurens.
Anticosty.

(1) Rigoureusement, le point du Cap-Breton le plus rapproché du cap de Raie, est le cap de Nord, dont le cap Saint-Laurent est éloigné de deux lieues.

(2) Cette expression «baie de Canada,» pour désigner le golfe Saint-Laurent, montre que pendant longtemps les deux noms ont été employés simultanément ; car on voit, par la carte de Thévet, que le golfe Saint-Laurent portait, dès 1575, le même nom qu'aujourd'hui. Cependant, ce que les auteurs de ce temps se sont accordés à appeler communément *la Grande-Baie*, est cette partie du golfe comprise entre la côte du Labrador et la côte occidentale de Terre-Neuve.

(3) L'île d'Anticosti a cinquante lieues de long. Ce nom d'Anticosti, de même que ceux de Gaspé, de Matane, de Tadoussac et autres, était déjà suffisamment connu à cette époque, pour que Champlain se dispense de faire ici aucune remarque. En effet, dès l'année 1586, Thévet, dans son Grand Insulaire, dit «que les sauuages du pays l'appellent *Naticousti;*» ce que confirme Lescarbot du temps même de Champlain : «Cette ile est appellée, dit-il, par les Sauuages du païs *Anticosti.*» D'un autre côté, Hakluyt (vers 1600), sur la foi sans doute des voyageurs qu'il cite, l'appelle *Natiscotec,* et Jean de Laet adopte, sans dire pourquoi, l'orthographe de Hakluyt. «Elle est nommée, dit-il, en langage des sauuages *Natiscotec.*» Ce dernier nom se rapproche davantage de celui de *Natascoueh* (où l'on prend l'ours), que lui donnent aujourd'hui les Montagnais. Jacques Cartier, en 1535, lui donna le nom d'*Ile de l'Assomption.* Soit erreur, soit antipathie pour le navigateur malouin, M. de Roberval et son pilote Jean Alphonse l'appellent *Ile de l'Ascension.* Thévet la mentionne, dans sa Cosmographie universelle, sous le nom de *Laisple,* et, dans son Grand Insulaire, il l'appelle, comme Cartier, «Isle de l'Assomption, laquelle, ajoute-t-il, d'autres nomment *de Laisple.*»

1603. riuiere de Canadas(1). Le lendemain, eusmes congnoissance de Gachepé(2), terre fort haulte, & commençasmes à entrer dans la dicte riuiere de Canadas, en rangeant la bande du Su iusques à Mantanne(3), où il y a, dudict Gachepé, soixante-cinq lieuës. Dudict Mantanne, nous vinsmes prendre congnoissance du Pic(4), où il y a vingt lieuës, qui est à laditte bande du Su; dudict Pic, nous trauersasmes la riuiere iusques à Tadousac, où il y a quinze lieuës. Toutes ces dittes terres sont fort haultes éleuées, qui sont sterilles, n'apportant aucune commodité.

Gachepé.

Mantanne.

Terres fort haultes & mauuaises.

Le 24. dudict mois, nous vinsmes mouiller l'ancre deuant Tadousac(5), & le 26. nous entrasmes dans le dict port qui est faict comme vne anse, à l'entrée de la riuiere du Sagenay, où il y a vn courant d'eau & marée fort estrange pour sa vitesse & profondité, où quelques fois il vient des vents impetueux(6) à cause de la froidure qu'ils amenent auec eux. L'on tient que laditte riuiere a quelque quarante-cinq

Port de Tadousac & sa description.

(1) Le fleuve Saint-Laurent.

(2) Ou Gaspé. Suivant M. l'abbé J.-A. Maurault, ce nom serait une contraction du mot abenaquis «*Katsepi8i*, qui est séparément, qui est séparé de l'autre terre.» On sait, en effet, que le Forillon, aujourd'hui miné par la violence des vagues, était un rocher remarquable séparé du cap de Gaspé.

(3) Ou Matane. Jean Alphonse l'appelle rivière de Caën.

(4) Le Bic. Au temps de Jean Alphonse, on l'appelait Cap de Marbre. Jacques Cartier, en 1535, avait donné au havre du Bic le nom d'Isleaux Saint-Jean, parce qu'il y était entré le jour de la Décollation de saint Jean.

(5) Le P. Jérôme Lalemant (Relation 1646) dit que les sauvages appelaient Tadoussac *Sadilege;* d'un autre côté, Thévet, dans son Grand Insulaire, affirme que les sauvages de son temps appelaient le Saguenay *Thadoyseau*. Il est probable qu'à ces diverses époques, comme encore aujourd'hui, on prenait souvent l'un pour l'autre. Ce qui est sûr, c'est que ces deux noms sont sauvages : *Tadoussac* ou *Tadouchac*, veut dire *mamelons*, (du mot *totouchac*, qui en montagnais veut dire *mamelles*), et *Saguenay* signifie *eau qui sort* (du montagnais *saki-nip*).

(6) La copie originale portait probablement «importuns». Lescarbot, qui reproduit ce voyage à peu près textuellement, a mis : «des vents impetueux lesquels amenent avec eux de grandes froidures.»

ou cinquante lieuës iusques au premier sault, & 1603.
vient du costé du Nort-Norouest. Ledict port de Tadousac est petit, où il ne pourroit (1) que dix ou douze vaisseaux; mais il y a de l'eau assés à l'Est, à l'abry de la ditte riuiere de Sagenay, le long d'vne petite montaigne qui est presque coupée de la mer. Le reste, ce sont montagnes haultes éleuées, où il y a peu de terre, sinon rochers & sable remplis de bois de pins, cyprez (2), sapins, & quelques manieres d'arbres de peu. Il y a vn petit estang proche dudit port, renfermé de montaignes couuertes de bois. A l'entrée dudict port, il y a deux poinctes : l'vne, du costé de Ouest, contenant vne lieuë en mer, qui s'appelle la poincte de Sainct Matthieu (3); & l'autre, du costé de Su-Est, contenant vn quart de lieuë, qui s'appelle la poincte de tous les Diables (4). Les vents du Su & Su-Suest & Su-Sorouest frappent dedans ledict port. Mais, de la pointe de Sainct Matthieu iusques à la pointe de tous les Diables, il y a prés d'vne lieuë; l'vne & l'autre pointe asseche de basse mer.

(1) Le verbe *pouvoir* s'employait alors activement, en parlant de la capacité des objets.

(2) Comme il n'y a pas de vrai cyprès en Canada, on pourrait croire d'abord que Champlain veut parler ici du pin gris, que nos Canadiens appellent vulgairement cyprès, et que l'on trouve surtout dans les environs du Saguenay; mais, outre que Champlain mentionne ici le pin d'une manière générale, si l'on compare les différents endroits où il parle du cyprès, on en viendra à la conclusion qu'il a voulu par ce terme désigner notre cèdre *(thuja)*, qui est un arbre très-commun dans toutes les parties du pays; tandis que le pin gris ne s'y rencontre pas partout. La chose devient évidente, si l'on fait attention que les feuilles du *thuja* ont beaucoup de ressemblance avec celles du cyprès. « Ses feuilles, dit Du Hamel, en parlant du *thuja* (Traité des Arbres et Arbustes), sont petites, comme articulées les unes aux autres, et elles ressemblent à celles du cyprès. »

(3) Dans l'édition de 1613, Champlain l'appelle encore pointe Saint-Matthieu, « ou autrement aux Alouettes. » Aujourd'hui elle n'est plus connue que sous ce dernier nom.

(4) Aujourd'hui la pointe aux Vaches. Cette pointe a changé de nom du vivant même de l'auteur. Dans l'édition de 1632, elle est appelée *pointe aux roches;* mais il nous semble évident que ce dernier nom doit être attribué à l'inadvertance de l'imprimeur: car Sagard, qui publiait, cette année-là même, son Grand Voyage au pays des Hurons, mentionne cette pointe à plusieurs reprises, et l'appelle absolument comme nous

1603.

Bonne reception faicte aux François par le grand Sagamo des Sauuages de Canadas, leurs festins & danses, la guerre qu'ils ont auec les Iroquois, la façon & de quoy sont faits leurs canots & cabannes : auec la description de la poincte de Sainct Matthieu.

CHAPITRE ·II.

LE 27. iour, nous fusmes trouuer les Sauuages à la poincte de Sainct Matthieu, qui est à vne lieuë de Tadousac, auec les deux sauuages que mena le Sieur du Pont, pour faire le rapport de ce qu'ils auoient veu en France, & de la bonne reception que leur auoit fait le Roy. Ayans mis pied à terre, nous fusmes à la cabanne de leur grand Sagamo (1), qui s'appelle Anadabijou, où nous le trouuasmes auec quelque quatre-vingts ou cent de ses compagnons qui faisoient *tabagie* (qui veut dire festin), lequel nous receut fort bien selon la coustume du pays, & nous feit asseoir auprés de luy, & tous les sauuages arrangez les vns auprés des autres des deux costez de la ditte cabanne. L'vn des sauuages que nous auions amené commença à faire sa harangue de la bonne reception que leur auoit fait le Roy, & le bon traictement qu'ils auoient receu en France, & qu'ils s'asseurassent que saditte Maiesté

François bien receus par les Sauuages.

Harangue de l'vn des Sauuages que nous auions remenez.

l'appelons aujourd'hui, la pointe aux Vaches. D'ailleurs la ressemblance que peuvent avoir, dans un manuscrit, les deux mots *roches* et *vaches*, rend l'erreur tout à fait vraisemblable.

(1) *Sagamo* veut dire en montagnais *grand chef*. D'après Mgr Laflèche, ce mot est composé de *tchi*, grand (pour *kitchi*), et de *okimau*, chef; *tchi okimau*, grand chef.

leur voulloit du bien, & deſiroit peupler leur terre, 1603.
& faire paix auec leurs ennemis (qui ſont les Iro-
cois), ou leur enuoyer des forces pour les vaincre :
en leur comptant auſſy les beaux chaſteaux, palais,
maiſons & peuples qu'ils auoient veus, & noſtre fa-
çon de viure. Il fut entendu auec vn ſilence ſi
grand qu'il ne ſe peut dire de plus. Or, aprés qu'il
eut acheué ſa harangue, ledict grand Sagamo Ana-
dabijou l'ayant attentiuement ouy, il commença
à prendre du Petun, & en donner audict Sieur du
Pont-Graué de Sainct Malo & à moy, & à quel-
ques autres Sagamos qui eſtoient auprés de luy.
Ayant bien petunné, il commença à faire ſa ha- Harangue du grand Sagamo.
rangue à tous, parlant pozément, s'arreſtant quel-
quefois vn peu, & puis reprenoit ſa parolle en leur
diſant, que veritablement ils deuoient eſtre fort con-
tents d'auoir ſaditte Maieſté pour grand amy. Ils
reſpondirent tous d'vne voix : *Ho*, *ho*, *ho*, qui eſt à
dire *ouy*, *ouy*. Luy, continuant touſiours ſaditte ha-
rangue, dict qu'il eſtoit fort aiſe que ſaditte Maieſté
peuplaſt leur terre, & fiſt la guerre à leurs enne-
mis; qu'il n'y auoit nation au monde à qui ils voul-
luſſent plus de bien qu'aux François : Enfin il leur
fit entendre à tous le bien & l'vtilité qu'ils pour-
roient receuoir de ſaditte Maieſté. Aprés qu'il eut
acheué ſa harangue, nous ſortiſmes de ſa cabanne,
& eux commencerent à faire leur tabagie ou feſtin, Feſtin des Sauuages.
qu'ils font auec des chairs d'orignac, qui eſt comme
bœuf, d'ours, de loups marins & caſtors, qui ſont
les viandes les plus ordinaires qu'ils ont, & du gi-
bier en quantité. Ils auoient huict ou dix chau- Comme ils font cuire leurs viandes.
dieres pleines de viandes, au milieu de laditte ca-

1603. banne, & eſtoient eſloignées les vnes des autres quelques ſix pas, & chacune a ſon feu. Ils ſont aſſis des deux coſtez (comme i'ay dict cy-deſſus), auec chaſcun ſon eſcuelle d'eſcorce d'arbre : & lorſque la viande eſt cuitte, il y en a vn qui fait les partages à chaſcun dans leſdittes eſcuelles, où ils mangent fort ſalement; car, quand ils ont les mains graſſes, ils les frottent à leurs cheueux ou bien au poil de leurs chiens, dont ils ont quantité pour la chaſſe. Premier que leur viande fuſt cuitte, il y en eut vn qui ſe leua, & print vn chien, & s'en alla ſaulter autour deſdittes chaudieres d'vn bout de la cabanne à l'autre. Eſtant deuant le grand Sagamo, il ietta ſon chien à terre de force, & puis tous d'vne voix ils s'eſcrierent : *Ho, ho, ho* : ce qu'ayant faict, s'en alla aſſeoir à ſa place. En meſme inſtant, vn autre ſe leua, & feit le ſemblable, continuant touſiours iuſques à ce que la viande fut cuitte. Or, aprés auoir acheué leur tabagie, ils commencerent à danſer, en prenant les teſtes de leurs ennemis, qui leur pendoient par derriere, en ſigne de reſiouïſſance. Il y en a vn ou deux qui chantent en accordant leurs voix par la meſure de leurs mains, qu'ils frappent ſur leurs genoux; puis ils s'arreſtent quelquefois en s'eſcriant : *Ho, ho, ho*, & recommencent à danſer, en ſoufflant comme vn homme qui eſt hors d'haleine. Ils faiſoient cette reſiouïſſance pour la victoire par eux obtenue ſur les Irocois, dont ils auoient tué quelque cent, aux quels ils couperent les teſtes qu'ils auoient auec eux pour leur ceremonie. Ils eſtoient trois nations quand ils furent à la guerre, les Eſtechemins, Algoumequins & Monta-

Mangent fort ſalement.

Sauuages danſent autour des chaudieres.

Victoire obtenue ſur les Irocois.

gnez (1), au nombre de mille, qui allerent faire la guerre auxdicts Irocois, qu'ils rencontrerent à l'entrée de la riuiere desdicts Irocois (2), & en assommerent vne centaine. La guerre qu'ils font n'est que par surprise ; car autrement ils auroient peur, & craignent trop lesdicts Irocois, qui sont en plus grand nombre que lesdicts Montagnés, Estechemins & Algoumequins.

1603.

Trois nations de Sauuages, Estechemins, Algoumequins & Montagnés.

Le 28. iour dudict mois, ils se vindrent cabanner audict port de Tadousac, où estoit nostre vaisseau. A la poincte du iour, leur dict grand Sagamo sortit de sa cabanne, allant autour de toutes les autres cabannes, en criant à haulte voix, qu'ils eussent à desloger pour aller à Tadousac, où estoient leurs bons amis. Tout aussy tost vn chascun d'eux deffit sa cabanne en moins d'vn rien, & ledict grand capitaine le premier commença à prendre son canot, & le porter à la mer, où il embarqua sa femme & ses enfants, & quantité de fourreures, & se meirent ainsy prés de deux cents canots, qui vont estrangement ; car encore que nostre chalouppe fust bien armée, si alloient ils plus vite que nous. Il n'y a que deux personnes qui trauaillent à la nage, l'homme & la femme. Leurs canots ont quelques huict ou neuf pas de long, & large comme d'vn pas ou pas & demy par le milieu, & vont tousiours en amoindrissant par les deux bouts. Ils sont fort subiects à tourner

Deslogement des Sauuages de la poincte Sainct Matthieu, pour venir à Tadousac voir les François.

Que c'est & comment sont faicts les canots des Sauuages.

(1) Les Etchemins, appelés plus tard Malécites, habitaient principalement le pays situé entre la rivière Saint-Jean et celle de Pentagouet ou Pénobscot. Les Algonquins qui se trouvaient en ce moment à Tadoussac, y étaient descendus probablement pour la traite ; car leur pays était situé sur l'Outaouais et au-delà. Les Montagnais, à proprement parler, étaient chez eux ; car ils habitaient surtout le Saguenay et les pays environnants.

(2) La rivière de Sorel.

1603. ſi on ne les ſçait bien gouuerner, car ils ſont faicts d'eſcorce d'arbres appellée *bouille*(1), renforcez par le dedans de petits cercles de bois bien & proprement faicts, & ſont ſi legers qu'vn homme en porte vn aiſément, & chaqu'vn canot peut porter la peſanteur d'vne pipe. Quand ils veulent trauerſer la terre, pour aller à quelque riuiere où ils ont affaire, ils les portent auec eux.

Cabannes des Sauuages, dequoy & comment elles ſont faictes.

Leurs cabannes ſont baſſes, faictes comme des tentes, couuertes de laditte eſcorce d'arbre, & laiſſent tout le haut deſcouuert comme d'vn pied, d'où le iour leur vient, & font pluſieurs feux droit au millieu de leur cabanne, où ils ſont quelques fois dix meſnages enſemble. Ils couchent ſur des peaux, les vns parmy les autres, les chiens auec eux.

Deſcription de la poincte de S. Matthieu.

Ils eſtoient au nombre de mille perſonnes, tant hommes que femmes & enfans. Le lieu de la poincte de Sainct Matthieu, où ils eſtoient premierement cabannez, eſt aſſez plaiſant. Ils eſtoient au bas d'vn petit coſteau plein d'arbres, de ſapins & cyprés. A laditte poincte, il y a vne petite place vnie, qui deſcouure de fort loin; & au deſſus dudict coſteau, eſt vne terre vnie, contenant vne lieuë de long, demye de large, couuerte d'arbres; la terre eſt fort ſablonneuſe, où il y a de bons paſturages. Tout le reſte, ce ne ſont que montaignes de rochers fort mauuais. La mer bat autour dudict coſteau, qui aſſeiche prés d'vne grande demy lieuë de baſſe eau.

(1) Écorce de bouleau.

1603.

La resiouïssance que font les Sauuages aprés qu'ils ont eu victoire sur leurs ennemis; leurs humeurs, endurent la faim, sont malicieux; leurs croyances & fausses opinions, parlent aux Diables; leurs habits, & comme ils vont sur les neiges; auec la maniere de leur mariage, & de l'enterrement de leurs morts.

CHAPITRE III.

LE 9. iour de Iuin, les Sauuages commencerent à se resiouïr tous ensemble & faire leur tabagie, comme i'ay dict cy-dessus, & danser, pour laditte victoire qu'ils auoient obtenuë contre leurs ennemis. Or, aprés auoir faict bonne chere, les Algoumequins, vne des trois nations, sortirent de leurs cabannes, & se retirerent à part dans vne place publique, feirent arranger toutes leurs femmes & filles les vnes prés des autres, & eux se meirent derriere, chantant tous d'vne voix comme i'ay dict cy deuant. Aussi tost toutes les femmes & filles commencerent à quitter leurs robbes de peaux, & se meirent toutes nuës, monstrans leur nature, neantmoins parées de matachias, qui sont patenostres & cordons entrelacez, faicts de poil de porc-espic, qu'ils teignent de diuerses couleurs. Aprés auoir acheué leurs chants, ils dirent tous d'vne voix, *ho, ho, ho;* à mesme instant, toutes les femmes & filles se couuroient de leurs robbes, car elles sont à leurs pieds, & s'arrestent quelque peu, & puis aussi tost recommençans à chanter, ils laissent aller leurs robbes comme auparauant. Ils

Resiouïssance que les Sauuages firent de la victoire qu'ils auoient obtenuë sur leurs ennemis les Irocois.

1603. ne bougent d'vn lieu en danſant, & ſont quelques geſtes & mouuemens du corps, leuans vn pied, & puis l'autre, en frappant contre terre. Or, en faiſant ceſte danſe, le Sagamo des Algoumequins, qui s'appelle Beſouat (1), eſtoit aſſis deuant leſdittes femmes & filles, au millieu de deux baſtons où eſtoient les teſtes de leurs ennemis penduës; quelques fois il ſe leuoit, & s'en alloit haranguant & diſant aux Montagnés & Eſtechemins : "Voyez " comme nous nous reſiouïſſons de la victoire que " nous auons obtenuë ſur nos ennemis : il faut que " vous en faſſiez autant, affin que nous ſoyons con-" tens." Puis tous enſemble diſoient, *ho*, *ho*, *ho*. Retourné qu'il fut en ſa place, le grand Sagamo auecque tous ſes compaignons deſpouillerent leurs robbes, eſtans tous nuds hormis leur nature, qui eſt couuerte d'vne petite peau, & prindrent chaſcun ce que bon leur ſembla, comme matachias, haches, eſpées, chauldrons, graiſſes, chair d'orignac, loup-marin, bref chaſcun auoit vn preſent, qu'ils allerent donner aux Algoumequins. Aprés toutes ces ceremonies, la danſe ceſſa, & leſdicts Algoumequins, hommes & femmes, emporterent leurs preſens dans leurs cabannes. Ils feirent encore mettre deux hommes de chacune nation des plus diſpos, qu'ils feirent courir, & celuy qui fut le plus viſte à la courſe eut vn preſent.

Sagamo des Algoumequins.

Preſens des Montagnés & Eſtechemins.

Humeur des ſauuages.

Tous ces peuples ſont tous d'vne humeur aſſez

(1) Probablement le même que Tessouat, grand sagamo des Algonquins de l'Isle ou Kichesipirini. Quelques années plus tard, en 1613, ce chef accueille l'auteur comme une vieille connaissance; et cependant ils n'avaient pas dû se rencontrer depuis 1603; car on ne voit pas que Tessouat ait pris part aux expéditions contre les Iroquois, ni qu'il soit descendu à la traite en 1611. D'ailleurs, dans un manuscrit, *tesouat* peut très-bien se prendre pour *besouat*.

ioyeuſe; ils rient le plus ſouuent; toutes fois ils ſont quelque peu ſaturniens. Ils parlent fort pozément, comme ſe voullant bien faire entendre, & s'arreſtent auſſi toſt, en ſongeant vne grande eſpace de temps, puis reprennent leur parolle. Ils vſent bien ſouuent de ceſte façon de faire parmy leurs harangues au conſeil, où il n'y a que les plus principaux, qui ſont les anciens; les femmes & enfants n'y aſſiſtent poinct. 1603.

Tous ces peuples patiſſent tant quelques fois, qu'ils ſont preſque conſtraints de ſe manger les vns les autres, pour les grandes froidures & neiges, car les animaux & gibier dequoy ils viuent ſe retirent aux pays plus chauts. Ie tiens que qui leur monſtreroit à viure, & enſeigneroit le labourage des terres & autres choſes, ils l'apprendroient fort bien; car ie vous aſſeure qu'il s'en trouue aſſez qui ont bon iugement, & reſpondent aſſez bien à propos ſur ce que l'on leur pourroit demander. Ils ont vne meſchanceté en eux, qui eſt uſer de vengeance, & eſtre grands menteurs, gens en qui il ne fait pas trop bon s'aſſeurer, ſinon qu'auec raiſon & la force à la main; promettent aſſez, & tiennent peu.

Les Sauuages endurent la faim.

Malice des Sauuages.

Ce ſont la plus part gens qui n'ont point de loy, ſelon que i'ay pû veoir & m'informer audict grand Sagamo, lequel me dict qu'ils croyoient veritablement qu'il y a vn Dieu, qui a creé toutes choſes. Et lors ie luy dy : Puiſqu'ils croyoient à vn ſeul Dieu, comment eſt-ce qu'il les auoit mis au monde, & d'où ils eſtoient venus ? Il me reſpondit : " Aprés " que Dieu eut fait toutes choſes, il print quan- " tité de fleſches, & les meit en terre; d'où il ſor-

Croyance des Sauuages, & leur foy.

1603. " tit hommes & femmes, qui ont multiplié au " monde iusques à present, & sont venus de ceste " façon." Ie luy respondy, que ce qu'il disoit estoit faux; mais que veritablement il y auoit vn seul Dieu, qui auoit creé toutes choses en la terre & aux cieux. Voyant toutes ces choses si parfaictes, sans qu'il y eust personne qui gouuernast en ce bas monde, il print du limon de la terre, & en crea Adam nostre premier pere. Comme Adam sommeilloit, Dieu print vne coste dudict Adam, & en forma Eve, qu'il luy donna pour compagnie, & que c'estoit la verité qu'eux & nous estions venus de ceste façon, & non de flesches comme ils croyent. Il ne me dict rien sinon, qu'il aduoüoit plustost ce que ie luy disois, que ce qu'il me disoit. Ie luy demandis aussi, s'ils ne croyoient point qu'il y eust autre qu'vn seul Dieu. Il me dict que leur croyance estoit, qu'il y auoit vn Dieu, vn Fils, vne Mere & le Soleil, qu'estoient quatre; neantmoins que Dieu estoit par dessus tous, mais que le fils estoit bon, & le Soleil, à cause du bien qu'ils receuoient; mais la mere ne valloit rien, & les mangeoit, & que le pere n'estoit pas trop bon. Ie luy remonstray son erreur selon nostre foy, enquoy il adiousta quelque peu de creance. Ie luy demandis, s'ils n'auoient point veu ou ouy dire à leurs ancestres que Dieu fust venu au monde. Il me dict qu'il ne l'auoit point veu; mais qu'anciennement il y eut cinq hommes qui s'en allerent vers le soleil couchant, qui rencontrerent Dieu, qui leur demanda : " Où " allez-vous ?" Ils dirent : " Nous allons chercher " nostre vie." Dieu leur respondit : " Vous la

Croyent vn Dieu, vn Fils, vne Mere, & le Soleil.

De cinq hommes que les Sauuages croyent auoir veu Dieu.

“ trouuerez icy.” Ils pafferent plus outre, fans faire eftat de ce que Dieu leur auoit dict; lequel print vne pierre, & en toucha deux, qui furent tranfmuez en pierre, & dict de rechef aux trois autres : “ Où allez-vous?” Et ils refpondirent comme à la premiere fois; & Dieu leur dit de rechef : “ Ne paffez plus outre : vous la trouuerez icy.” Et voyant qu'il ne leur venoit rien, ils pafferent outre; & Dieu print deux baftons, & il en toucha les deux premiers, qui furent tranfmuez en baftons, & le cinquiefme s'arrefta, ne voullant paffer plus outre. Et Dieu lui demanda de rechef : “ Où vas-tu ?”—“ Ie vais chercher ma vie.”—“ De-“ meure, & tu la trouueras.” Il demeura fans paffer plus outre, & Dieu luy donna de la viande, & en mangea. Aprés auoir faict bonne chere, il retourna auecque les autres fauuages, & leur raconta tout ce que deffus. 1603.

Il me dict auffy qu'vne autre fois il y auoit vn homme qui auoit quantité de tabac (qui eft vne herbe dequoy ils prennent la fumée), & que Dieu vint à cet homme, & luy demanda où eftoit fon petunoir; l'homme print fon petunoir, & le donna à Dieu, qui petuna beaucoup. Aprés auoir bien petuné, Dieu rompit ledict petunoir en plufieurs pieces, & l'homme luy demanda : “ Pourquoy as-tu “ rompu mon petunoir? eh tu vois bien que ie “ n'en ay point d'autre.” Et Dieu en print vn qu'il auoit, & le luy donna, luy difant : “ En voilà “ vn que ie te donne, porte-le à ton grand Sagamo; “ qu'il le garde, & s'il le garde bien, il ne man-“ quera point de chofe quelconque, ny tous fes

D'vn autre homme que les Sauuages croyent auoir parlé à Dieu.

1603. “ compagnons.” Le dict homme print le petunoir, qu’il donna à son grand Sagamo; lequel tandis qu’il l’eut, les sauuages ne manquerent de rien du monde; mais que du depuis le dict Sagamo auoit perdu ce petunoir, qui est l’occasion de la grande famine qu’ils ont quelques fois parmy eux. Ie luy demandis s’il croyoit tout cela; il me dict qu’ouy, & que c’estoit verité. Or ie croy que voilà pourquoy ils disent que Dieu n’est pas trop bon. Mais ie luy repliquay, & luy dis, Que Dieu estoit tout bon, & que sans doubte c’estoit le Diable qui s’estoit montré à ces hommes-là, & que s’ils croyoient comme nous en Dieu, ils ne manqueroient de ce qu’ils auroient besoing; que le soleil qu’ils voyoient, la lune & les estoilles, auoient esté creez de ce grand Dieu, qui a faict le ciel & la terre, & n’ont nulle puissance que celle que Dieu leur a donnée; que nous croyons en ce grand Dieu, qui par sa bonté nous auoit enuoyé son cher fils, lequel, conceu du Sainct Esprit, print chair humaine dans le ventre virginal de la Vierge Marie, ayant esté trente-trois ans en terre, faisant vne infinité de miracles, ressuscitant les morts, guerissant les malades, chassant les Diables, illuminant les aueugles, enseignant aux hommes la volonté de Dieu son pere, pour le seruir, honorer & adorer, a espandu son sang, & souffert mort & passion pour nous & pour nos pechez, & rachepté le genre humain, estant enseuely est ressuscité, descendu aux enfers, & monté au ciel, où il est assis à la dextre de Dieu son pere (1). Que c’estoit là la croyance de tous

(1) Lescarbot fait sur ce passage la remarque suivante : «Ie ne croy point que cette

les chreſtiens, qui croyent au Pere, au Fils & au Saint Eſprit, qui ne ſont pourtant trois dieux, ains vn meſme & vn ſeul dieu, & vne trinité en laquelle il n'y a point de plus toſt ou d'aprés, rien de plus grand ne de plus petit; que la Vierge Marie, mere du fils de Dieu, & tous les hommes & femmes qui ont veſcu en ce monde faiſans les commandemens de Dieu, & enduré martyre pour ſon nom, & qui par la permiſſion de Dieu ont faict des miracles & ſont ſaincts au ciel en ſon paradis, prient tous pour nous ceſte grande maieſté diuine de nous pardonner nos fautes & nos pechez que nous faiſons contre ſa loy & ſes commandemens. Et ainſi, par les prieres des ſaincts au ciel & par nos prieres que nous faiſons à ſa diuine maieſté, ils nous donne ce que nous auons beſoing, & le Diable n'a nulle puiſſance ſur nous, & ne peut faire de mal; que s'ils auoient ceſte croyance, qu'ils feroient comme nous, que le Diable ne leur pourroit plus faire de mal & ne manqueroient de ce qu'ils auroient beſoing. 1603.

Alors ledict Sagamo me dict qu'il aduoüoit ce que ie diſois. Ie luy demandis de quelle ceremonie ils vſoient à prier leur Dieu. Il me dict, qu'ils n'vſoient point autrement de ceremonies, ſinon qu'vn chaſcun prioit en ſon cœur comme il voulloit. Voilà pourquoy ie croy qu'il n'y a au-

« theologie ſe puiſſe expliquer à ces peuples, quand méme on ſçauroit parfaitement leur « langue. » Il nous semble cependant que cette *théologie* n'a rien qui soit beaucoup plus difficile à entendre que la fable rapportée par le sagamo, puisque Champlain ne fait guère que lui raconter des faits historiques qui ont au moins en leur faveur le mérite de la vraisemblance. Supposé, au reste, que ce discours ne fût pas tout à fait à la portée de son interlocuteur, il n'en serait pas moins une preuve du zèle et des bonnes intentions de Champlain.

1603. cune loy parmy eux, ne ſçauent que c'eſt d'adorer & prier Dieu, & viuent la plus part comme beſtes brutes, & croy que promptement ils ſeroient reduicts bons chreſtiens, ſi l'on habitoit leur terre; ce qu'ils deſireroient la plus part.

Quels ſauuages parlent au Diable.

Ils ont parmy eux quelques ſauuages, qu'ils appellent *Pilotoua* (1), qui parlent au Diable viſiblement; & leur dict ce qu'il faut qu'ils faſſent tant pour la guerre que pour autres choſes, & que s'il leur commandoit qu'ils allaſſent mettre en execution quelque entrepriſe, ou tuër vn François, ou vn autre de leur nation, ils obeïroient auſſi toſt à ſon commandement.

Sauuages croyent fermement aux ſonges.

Auſſi ils croyent que tous les ſonges qu'ils ſont ſont veritables; & de faict il y en a beaucoup qui diſent aueoir veu & ſongé choſes qui aduiennent ou aduiendront. Mais, pour en parler auec verité, ce ſont viſions du Diable, qui les trompe & ſéduict. Voilà toute la creance que i'ay pû apprendre d'eux, qui eſt beſtiale.

Humeurs des Sauuages.

Tous ces peuples, ce ſont gens bien proportionnez de leurs corps, ſans aucune difformité; ils ſont diſpos, & les femmes bien formées, remplies & potelées, de couleur baſanée, pour la quantité de certaine peinture dont ils ſe frottent, qui les faict deuenir oliuaſtres. Ils ſont habillez de peaux; vne partie de leur corps eſt couuerte, & l'autre partie deſcouuerte. Mais l'hyuer ils remedient à tout, car ils ſont habillez de bonnes fourrures, comme

Habits des Sauuages.

(1) Quoique Champlain ait pu tenir des sauvages le mot *pilotoua* ou *pilotois*, il paraît cependant qu'il leur est venu de la langue des Basques; c'est du moins ce que dit le P. Biard (Relat. de la Nouv. Fr., édit. 1858, p. 17), en parlant de l'*aoutmoin*, « que les Baſques, dit-il, appellent Pilotois, c'eſt-à-dire, ſorcier. »

1603.

d'orignac, loutre, caſtors, ours-marins, cerfs & biches qu'ils ont en quantité. L'hyuer, quand les neiges ſont grandes, ils font vne maniere de raquette qui eſt grande deux ou trois fois comme celles de France, qu'ils attachent à leurs pieds, & vont ainſi dans les neiges ſans enfoncer; car autrement ils ne pourroient chaſſer, ny aller en beaucoup de lieux.

Inuention qu'ils ont pour aller ſur les neiges.

Ils ont auſſi vne forme de mariage, qui eſt que quand vne fille eſt en l'aage de quatorze ou quinze ans, elle aura pluſieurs ſeruiteurs & amis, & aura compagnie auec tous ceux que bon luy ſemblera; puis au bout de quelques cinq ou ſix ans, elle prendra lequel il luy plaira pour ſon mary, & viuront ainſi enſemble iuſques à la fin de leur vie, ſi ce n'eſt qu'aprés auoir eſté quelque temps enſemble ils n'ont enfans; l'homme ſe pourra deſmarier & prendre autre femme diſant que la ſienne ne vaut rien. Pour ainſi les filles ſont plus libres que les femmes; or, deſpuis qu'elles ſont mariées, elles ſont chaſtes, & leurs maris ſont la pluſpart ialoux, leſquels donnent des preſens au pere ou parens de la fille qu'ils auront eſpouſée. Voilà la ceremonie & façon qu'ils vſent en leurs mariages.

Mariage des Sauuages.

Pour ce qui eſt de leurs enterremens, quand vn homme ou femme meurt, ils font vne foſſe, où ils mettent tout le bien qu'ils auront, comme chaudrons, fourrures, haches, arcs & fleſches, robbes & autres choſes; & puis ils mettent le corps dedans la foſſe, & le couurent de terre, où ils mettent quantité de groſſes pieces de bois deſſus, & vn bois debout qu'ils peignent de rouge par le haut. Ils

Comme ils enterrent leurs morts.

1603. croyent l'immortalité des ames & difent qu'ils vont fe refiouïr en d'autres pays auec leurs parents & amis, quand ils font morts.

Sauuages croyent l'immortalité.

Riuiere du Saguenay & fon origine.

CHAPITRE IV.

Partement de Tadoufac pour aller au Saguenay.

LE 11. iour de Iuin, ie fus à quelques douze ou quinze lieuës dans le Saguenay, qui eft vne belle riuiere, & a vne profondeur incroyable : car ie croy, felon que i'ay entendu deuifer d'où elle procede, que c'eft d'vn lieu fort hault, d'où il defcend vn torrent d'eau (1) d'vne grande impetuofité; mais l'eau qui en procede n'eft point capable de faire vn tel fleuue comme celuy-là, qui neantmoins ne tient que depuis cedict torrent d'eau, où eft le premier fault, iufques au port de Tadoufac, qui eft l'entrée de la ditte riuiere du Saguenay, où il y a quelques quarante-cinq ou cinquante lieuës, & vne bonne lieuë & demye de large au plus, & vn quart au plus eftroict; qui faict qu'il y a grand courant d'eau. Toute la terre que i'ay veu, ce ne font que montaignes de rochers la plufpart couuertes de bois de fapins, cyprez & boulle, terre fort malplaifante, où ie n'ay point trouué vne lieuë de terre plaine tant d'vn cofté que d'autre. Il y a quelques montagnes de fable & ifles en laditte riuiere, qui

Torrent d'eau.

Terres montagnes de rochers malplaifantes.

(1) On serait porté à croire d'abord qu'il est ici question de la Décharge du lac Saint-Jean; mais le contexte indique assez que les sauvages lui ont décrit la route ordinaire des voyageurs, c'est-à-dire, la rivière Chicoutimi, les lacs Kinogomi, Kinogomichiche et la Belle-Rivière; et alors il est tout naturel que Champlain n'ait pas trouvé de proportion entre la Décharge et le Saguenay.

ſont haultes eſleuées. Enfin ce ſont de vrais deſerts inhabitables d'animaux & d'oiſeaux; car ie vous aſſeure qu'allant chaſſer par les lieux qui me ſembloient les plus plaiſans, ie ne trouuay rien qui ſoit ſinon de petits oiſeaux, qui ſont comme roſſignols & airondelles, leſquelles viennent en eſté, car autrement ie croy qu'il n'y en a point, à cauſe de l'exceſſif froid qu'il y faict, ceſte riuiere venant de deuers le Norouëſt. 1603.

Rapport que l'on m'a faict du commencement de la riuiere du Saguenay.

Ils me firent rapport qu'ayant paſſé le premier ſault, d'où vient ce torrent d'eau, ils paſſent huict autres ſaults, & puis vont vne iournée ſans en trouuer aucun, puis paſſent autres dix ſaults, & viennent dedans vn lac (1), où ils ſont deux iours à rapaſſer; en chaſque iour ils peuuent faire à leur aiſe quelques douze à quinze lieuës. Audict bout du lac, il y a des peuples qui ſont cabannez (2), puis on entre dans trois autres riuieres, quelques trois ou quatre iournées dans chaſcune; ou, au bout deſdittes riuieres, il y a deux ou trois manieres de lacs, d'où prend la ſource du Saguenay, de laquelle ſource iuſques audict port de Tadouſac il y a dix iournées de leurs canots (3). Au bord deſdittes riuieres, il y a quantité de cabannes, où

(1) Le lac Saint-Jean, que les sauvages appelaient *Piécouagami.*

(2) La nation du Porc-Épic (ou des Kakouchaki) demeurait au lac Saint-Jean probablement dès ce temps-là.

(3) «Voilà,» dit Lescarbot (liv. III, ch. IX) «ce qu'a écrit Champlain dés l'an ſix « cens cinq» (lisez mil six cent trois) «de la riviere de Saguenay. Mais depuis il dit « en ſa derniere relation que du port de Tadouſſac juſques à la mer que les Sauvages « de Saguenay deſcouvrent au nort, il y a quarante à cinquante journées; ce qui eſt bien « éloigné des dix que maintenant il a dit.»

Si Lescarbot avait examiné les choses plus attentivement, il aurait remarqué que Champlain ne dit pas qu'il y ait dix journées de Tadoussac à cette mer du nord qui est salée, c'est-à-dire, à la baie d'Hudson, mais bien seulement de Tadoussac à la source du Saguenay; ce qui est tout différent.

1603. il vient d'autres nations du coſté du Nort, trocquer auec leſdicts Montagnés des peaux de caſtor & martre, auec autres marchandiſes que donnent les vaiſſeaux françois aux dicts Montagnés. Leſdicts ſauuages du Nort diſent qu'ils voyent vne mer qui eſt ſalée. Ie tiens que ſi cela eſt, que c'eſt quelque goulfe de ceſte mer qui deſgorge par la partie du Nort dans les terres(1); & de verité il ne peut eſtre autre choſe. Voylà ce que i'ay apprins de la riuiere du Saguenay.

Partement de Tadouſac pour aller au Sault, la deſcription des iſles du Lieure, du Coudre, d'Orleans, & de pluſieurs autres iſles & de noſtre arriuée à Quebec.

CHAPITRE V.

LE mercredy, dix-huictieſme iour de Iuin, nous partiſmes de Tadouſac, pour aller au Sault(2). Nous paſſaſmes prés d'vne iſle qui s'appelle l'Iſle au Lieure(3) qui peut eſtre à deux lieuës de la terre de la bande du Nort, & à quelques ſept lieuës dudict Tadouſac, & à cinq lieuës(4) de la terre du Su.

Iſle au Lieure.

(1) La bonne foi avec laquelle Champlain consulte les sauvages pour en apprendre ce qu'il ne pouvait reconnaître de ses yeux, contraste singulièrement avec l'incrédulité de Lescarbot. Champlain, sur le simple récit des sauvages, avait assez bien compris la position de la baie d'Hudson, et Lescarbot, plusieurs années après la découverte faite, disait encore : « Toutesfois ie ne voudrois aiſément croire leſdits Anglois diſans qu'il ſe « trouve vne mer dans les terres au cinquantiéme degré : car il y a longtemps qu'elle ſe- « roit découverte, étant ſi voiſine de Tadouſſac, & en méme élevation » (liv. III, ch. IX).

(2) Le saut Saint-Louis.

(3) Cette île fut ainsi appelée par Jacques Cartier, parce que, à son retour en 1536, il y trouva quantité de lièvres. Elle porte encore le même nom aujourd'hui.

(4) Environ deux lieues et demie. La côte du sud, beaucoup moins élevée que celle du nord, paraît être à une bien plus grande distance qu'elle n'est réellement.

1603.

De l'Isle au Lieure, nous rangeasmes la coste du Nort enuiron demye lieuë(1), iusques à vne poincte qui aduance à la mer, où il faut prendre plus au large. Laditte poincte est à vne lieuë d'vne isle qui s'appelle l'Isle au Coudre, qui peut tenir enuiron deux lieuës de large, & de laditte isle à la terre du Nort, il y a vne lieuë. Laditte isle est quelque peu vnie, venant en amoindrissant par les deux bouts; au bout de l'Ouest, il y a des prairies(2) & poinctes de rochers qui aduancent quelque peu dans la riuiere. Laditte isle est quelque peu agreable pour les bois qui l'enuironnent. Il y a force ardoise, & la terre quelque peu graueleuse; au bout de laquelle il y a vn rocher qui aduance à la mer enuiron demye lieuë. Nous passasmes au Nort de laditte isle, distante de l'Isle au Lieure de douze lieuës.

Isle au Coudre.

Le ieudy suyuant, nous en partismes, & vinsmes mouiller l'ancre à vne anse dangereuse du costé du Nort, où il y a quelques prairies & vne petite riuiere(3) où les sauuages cabannent quelques-fois. Cedict iour, rangeant tousiours laditte coste du Nort iusques à vn lieu où nous relaschasmes pour les vents qui nous estoient contraires, où il y auoit force rochers & lieux fort dangereux, nous fusmes trois iours en attendant le beau temps. Toute ceste coste n'est que montaignes tant du costé du Su, que du costé du Nort, la plusspart ressemblant à celle du Saguenay.

Anse dangereuse.

Coste dangereuse.

(1) Par ce qui suit, on voit qu'il faut lire ici *dix* ou *douze lieues :* car cette pointe, qui avance à la mer et qui est à une lieue, ou un peu plus, de l'île aux Coudres, ne peut être que le cap aux Oies.

(2) Cette partie de l'île s'appelle encore aujourd'hui les Prairies.

(3) La Petite-Rivière a toujours gardé son nom depuis.

1603.

Isles belles & dangereuses.

Isle d'Orleans.

Le dimanche, vingt-deuxiesme iour dudict mois, nous en partismes pour aller à l'isle d'Orleans(1), où il y a quantité d'isles à la bande du Su, lesquelles sont basses & couuertes d'arbres, semblans estre fort agreables, contenans (selon ce que i'ay pû iuger) les vnes deux lieuës & vne lieuë, & autres demye; autour de ces isles ce ne sont que rochers & basses fort dangereux à passer, & sont esloignées quelques deux lieuës de la grand'terre du Su. Et de là, vinsmes ranger à l'isle d'Orleans, du costé du Su. Elle est à vne lieuë de la terre du Nord, fort plaisante & vnie, contenant de long huict lieuës(2). Le costé de la terre du Su est terre basse, quelques deux lieuës auant en terre; lesdittes terres commencent à estre basses à l'endroict de laditte isle, qui peut estre à deux lieuës de la terre du Su. A passer du costé du Nort, il y faict fort dangereux pour les bancs de sables, rochers qui sont entre laditte isle & la grand'terre, & asseiche presque toute de basse mer.

(1) Cette île, suivant Thévet (Grand Insulaire), était appelée par les sauvages *Minigo* (peut-être *Ouinigo*, de l'Algonquin *Ouindigo*, ensorcelé). «I'auois oublié à vous dire, « que vne isle nommée des françoys Orleans & des sauuages *Minigo*, est l'endroit où la « riuiere est la plus estroicte...... L'isle de Minigo sert de retraite au peuple de ce pays, « pour se retirer lorsqu'ils sont poursuivis de leurs ennemis...... Les François, » ajoute-t-il plus loin, «la nommèrent Isle d'Orleans, en l'honneur d'vn fils de France, qui lors vi- « voit, & se nommoit lors de Valois, Duc D'orleans, fils de ce grand Roy Françoys de « Valois, premier du nom. » Si ce nom d'Orleans remonte, comme l'affirme Thévet, à un fils de François I, ce ne peut être que Henri II, qui porta le titre de Duc d'Orleans jusqu'à la mort de son frère aîné François, c'est-à-dire, jusqu'à l'année 1536 : car, cette année-là même, Jacques Cartier, en retournant de son second voyage, dit « vinsmes poser au bas de lisle d'Orleans, environ douze lieues de Sainčte Croix. » Il faut donc supposer, ou bien que le nom de *Bacchus*, donné à cette île par Cartier lui-même l'automne précédent, aura été changé pendant l'hiver que les Français passèrent ici, ou bien que cette île avait déjà reçu son nom de quelque voyageur inconnu ; ce qui n'est guère probable, puisque alors Cartier, qui devait le savoir aussi bien en remontant le fleuve qu'en descendant, ne pouvait, sans inconvenance, substituer un nom assez indifférent en lui-même, à celui d'un fils de France, du fils de son bienfaiteur.

(2) Sept lieues.

1603.

Au bout de laditte iſle, ie vy vn torrent d'eau (1), qui deſbordoit de deſſus vne grande montaigne (2) de laditte riuiere de Canadas, & deſſus laditte montaigne eſt terre vnie & plaiſante à veoir, bien que dedans leſdittes terres l'on voit de haultes montaignes, qui peuuent eſtre à quelques vingt ou vingt-cinq lieuës dans les terres (3), qui ſont proches du premier ſault du Saguenay.

Torrent d'eau.

Montaignes que l'on void eſtre loing.

Nous vinſmes mouiller l'ancre à Quebec (4), qui eſt vn deſtroict de laditte riuiere de Canadas, qui a quelque trois cens pas de large (5). Il y a à ce deſtroict, du coſté du Nort, vne montaigne aſſez haulte, qui va en abaiſſant des deux coſtez ; tout le reſte

Deſcription de Quebec.

(1) L'auteur donna plus tard à ce *torrent d'eau* le nom de Montmorency, qu'il porte encore aujourd'hui. Dans la carte des environs de Québec qu'il publia en 1613, il l'appelle « le grand ſault de Montmorency. » Dans l'édition de 1632, il ajoute : « Que i'ay nommé le ſault de Montmorency. »

(2) C'est-à-dire, un côteau très-escarpé, haut d'environ 300 pieds.

(3) Ces montagnes, qui forment la chaîne des Laurentides, ne sont pas aussi éloignées ; mais elles s'étendent en effet jusqu'au bassin du Saguenay.

(4) C'est ici la première fois que l'on rencontre le nom de Québec, pour désigner ce que Jacques Cartier appelle tantôt Stadaconé, tantôt Canada. Tous ces noms, sans se contredire ou s'exclure, expriment, suivant la langue et le génie des sauvages, comme une nuance particulière du tableau pittoresque que présente le site de Québec. Stadaconé était bâti sur l'*aile* que forme la pointe du cap aux Diamants; or, suivant Mgr Laflèche, *stadaconé*, dans le dialecte cris ou algonquin, veut dire *aile*, quoique d'autres linguistes prétendent reconnaître dans ce mot une origine huronne (voir *Hist. de la Colonie Française en Canada*, I, 532, note **). Le mot Canada, dont Cartier nous donne lui-même la signification (« ils appellent une ville *canada* »), semble avoir désigné l'importance relative que devait avoir Stadaconé par l'avantage même de sa position. Enfin, il est naturel de supposer que les sauvages, après la disparition ou le déplacement de Stadaconé, n'aient pas trouvé, pour désigner le même lieu, d'expression plus juste que celle de Kébec ou Québec, qui veut dire, comme le remarque ici Champlain, *détroit*, *rétrécissement*, et même quelque chose de plus expressif, *c'est bouché*. Ce passage resserré entre deux côtes escarpées, est peut-être ce qui frappe davantage le voyageur qui remonte le Saint-Laurent, jusque là si large et si majestueux. Or les sauvages du bas du fleuve, et les Micmacs en particulier, se servent encore actuellement du même mot *kebec*, pour signifier un lieu *où l'eau se rétrécit* ou *se referme*. Inutile de réfuter ici les opinions plus ou moins ingénieuses, qui veulent trouver l'origine du nom de Québec dans l'exclamation d'un matelot normand, *quel bec !* c'est-à-dire, quel cap ! ou dans les armes de certain comte ou seigneur de Normandie. En face de toutes ces suppositions, il y a toujours les témoignages imposants de Champlain et de Lescarbot, qui affirment que ce mot est sauvage. (Voir le Cours d'Histoire de M. Ferland, I, 90, note 3.)

(5) Le fleuve, devant Québec, a un quart de lieue de large.

1603. eſt pays vny & beau, où il y a de bonnes terres pleines d'arbres, comme cheſnes, cyprés, boulles, ſapins & trembles, & autres arbres fruictiers ſauuages, & vignes; qui faict qu'à mon opinion, ſi elles eſtoient cultiuées, elles ſeroient bonnes comme les noſtres. Il y a, le long de la coſte dudict Quebec, des diamants dans des rochers d'ardoyſe, qui ſont meilleurs que ceux d'Alençon. Dudict Quebec iuſques à l'iſle au Coudre, il y a 29. lieuës (1).

Des diamants que l'on trouue à Quebec.

De la poincte Sainte Croix, de la riuiere de Batiſcan; des riuieres, rochers, iſles, terres, arbres, fruicts, vignes & beaux pays qui ſont depuis Quebec, iuſques aux Trois Riuieres.

CHAPITRE VI.

LE lundy, 23. dudict mois, nous partiſmes de Quebec, où la riuiere commence à s'eſlargir quelques-fois d'vne lieuë, puis de lieuë & demye ou deux lieuës au plus. Le pays va de plus en plus en embelliſſant; ce ſont toutes terres baſſes, ſans rochers, que fort peu. Le coſté du Nort eſt remply de rochers & bancs de ſable; il faut prendre celuy du Su comme d'vne demy lieuë de terre. Il y a quelques petites riuieres qui ne ſont point nauigables, ſi ce n'eſt pour les canots des ſauuages, auxquelles il y a quantité de ſaults. Nous vinſmes mouiller l'ancre iuſques à Saincte Croix (2),

Du pays qui eſt entre Quebec & Saincte Croix.

Poincte de Sainte Croix.

(1) Ce chiffre est de beaucoup trop fort; la copie originale portait probablement 19. Il y a environ 18 lieues.

(2) Champlain nous fait connaître lui-même (édit. 1613, liv. II, ch. IV) l'origine de ce nom de Sainte-Croix. «Dés la premiere fois,» dit-il, «qu'on me dit qu'il [Cartier] «auoit habité en ce lieu, cela m'eſtonna fort.... Ce que l'on appelle auiourd'huy Saincte

diſtante de Quebec de quinze lieuës; c'eſt vne poincte baſſe, qui va en haulſant des deux coſtez. Le pays eſt beau & vny, & les terres meilleures qu'en lieu que i'euſſe veu, auec quantité de bois, mais fort peu de ſapins & cyprés. Il s'y trouue en quantité des vignes, poires, noyſettes, ceriſes, groiſelles rouges & vertes, & de certaines petites racines de la groſſeur d'vne petite noix reſſemblant au gouſt comme truffes, qui ſont trés-bonnes roties & bouillies. Toute ceſte terre eſt noire, ſans aucuns rochers, ſinon qu'il y a grande quantité d'ardoiſe; elle eſt fort tendre, & ſi elle eſtoit bien cultiuée, elle ſeroit de bon rapport. 1603. Fruicts.

Du coſté du Nort, il y a vne riuiere qui s'appelle Batiſcan, qui va fort auant en terre, par où quelques-fois les Algoumequins viennent; & vne autre (1) du meſme coſté, à trois lieuës dudict Saincte Croix ſur le chemin de Quebec, qui eſt celle où fut Jacques Cartier au commencement de la deſcouuerture qu'il en feit, & ne paſſa point plus outre (2). Laditte riuiere eſt plaiſante, & va aſſez auant dans les terres. Tout ce coſté du Nort eſt fort vny & aggreable. Riuiere qui s'appelle Batiſcan.

« Croix s'appeloit lors Achelacy, deſtroit de la riuiere fort courant & dangereux... Or « en toute ceſte riuiere, n'y a deſtroit depuis Quebecq iuſques au grand ſaut, qu'en ce « lieu que maintenant on appelle Saincte Croix, où on a transferé ce nom d'vn lieu à vn « autre... » D'où l'on voit 1° que les navigateurs qui ont précédé Champlain croyaient que c'était en ce lieu qu'ávait hiverné Cartier de 1535 à 1536; 2° que c'est ce qui leur a fait donner à ce même lieu le nom de Sainte-Croix. La cause probable de cette erreur est la ressemblance qu'on a cru voir entre le rapide du Richelieu, et ce « deſtroict « dudict fleuue fort courant & parfond » dont parle Cartier, et qu'il faut entendre de Québec.

(1) La rivière Jacques-Cartier, qui en effet se jette dans le fleuve à trois lieues environ de ce qu'on appelait alors la *pointe de Sainte-Croix*, aujourd'hui le *Platon*.

(2) L'auteur, qui probablement n'avait point encore vu les relations de Cartier, parle ici d'après les traditions ou les idées de ceux qui le pilotaient, et vraisemblablement de Pont-Gravé en particulier; car la Chronologie Septenaire, qui semble prendre les inté-

1603. Le mercredy, 24. iour (1) dudict mois, nous partismes dudict Sainčte Croix, où nous retardasmes vne marée & demye, pour le lendemain pouuoir passer de iour, à cause de la grande quantité de rochers qui sont au trauers de laditte riuiere, (chose estrange à veoir) qui asseiche presque toute de basse mer. Mais à demy flot, l'on peut commencer à passer librement; toutesfois il faut y prendre bien garde, auec la sonde à la main. La mer y croist prés de trois brasses & demye.

Rochers dangereux.

Plus nous allions en auant, & plus le pays est beau. Nous fusmes à quelques cinq lieuës & demye mouiller l'ancre à la bande du Nort. Le mercredy ensuyuant, nous partismes de cedict lieu, qui est pays plus plat que celuy de deuant, plein de grande quantité d'arbres, comme à Sainčte Croix. Nous passasmes prés d'vne petite isle, qui estoit remplye de vignes, & vinsmes mouiller l'ancre à la bande du Su, prés d'vn petit costeau; mais, estant dessus, ce sont terres vnies. Il y a vne autre petite isle (2), à trois lieuës de Sainčte Croix, proche de la terre du Su. Nous partismes le ieudi ensuyuant dudict costeau, & passasmes prés d'vne petite isle,

Beau pays.

Isle remplie de vignes.

Autre petite isle.

rêts de celui-ci, enchérit encore sur ce passage, et ajoute : «ny autre aprés luy qu'en ce voyage.» Mais Champlain était trop bon observateur pour ne pas concevoir quelques doutes sur la vérité de ces faits, «ne voyant, comme il dit, apparence de riuiere pour mettre vaisseaux» (édit. 1613, liv. II, ch. IV). Aussi prouve-t-il, au même endroit, que Cartier n'a pu hiverner ailleurs que dans la rivière Saint-Charles. Au reste il n'a pas pu s'imaginer qu'il était le premier à remonter le fleuve au-dessus de Sainte-Croix, comme l'insinue Lescarbot, puisqu'il était avec Pont-Gravé, qui connaissait les Trois-Rivières depuis au moins cinq ou six ans.

(1) Le 24 était un mardi, et le contexte fait voir suffisamment qu'on était au mardi.

(2) Cette île ne peut être que celle à laquelle il donna plus tard le nom de Richelieu, et que l'on a appelée simplement île de Sainte-Croix jusqu'en 1633. «Ce mesme iour» « (3 juin 1633), dit le Mercure français, t. XIX, p. 822, « le sieur de Champlain partit « pour aller à Sainčte Croix faire porter des commoditez, pour édifier vne cabanne à « faire la traitte, y arriua le iour ensuyuant, & le dimanche 5. de iuin alla recognoistre

qui eſt proche de la bande du Nort, où ie fus, à quelques ſix petites riuieres, dont il y en a deux qui peuuent porter bateau aſſez auant, & vne autre (1) qui a quelques trois cens pas de large; à ſon entrée il y a quelques iſles; elle va fort auant dans la terre, eſt la plus creuſe de toutes les autres; leſquelles ſont fort plaiſantes à veoir, les terres eſtans pleines d'arbres qui reſſemblent à des noyers, & en ont la meſme odeur, mais ie n'y ay point veu de fruict, ce qui me met en doubte. Les ſauuages m'ont dict qu'il porte ſon fruict comme les noſtres. 1603. De deux riuieres auec d'autres petites. Arbres ſemblants à noyers.

Paſſant plus outre, nous rencontraſmes vne iſle qui s'appelle Sainct Eloy (2), & vne autre petite iſle, laquelle eſt tout proche de la terre du Nort. Nous paſſaſmes entre laditte iſle & laditte terre du Nort, où il y a de l'vn à l'autre quelques cent cinquante pas, De laditte iſle iuſques à la bande du Su vne lieuë & demye, paſſaſmes proche d'vne riuiere où peuuent aller les canots. Toute ceſte coſte du Nort eſt aſſez bonne; l'on y peut aller librement, neantmoins la ſonde à la main, pour eſuiter certaines poinctes. Toute ceſte coſte que nous rangeaſmes eſt ſable mouuant; mais, entrant quelque peu dans les bois, la terre eſt bonne. Iſle Sainct Eloy. D'vne autre petite riuiere. Coſte ſablonneuſe.

Le vendredy enſuyuant, nous partiſmes de ceſte

« l'iſle dés le ſoir... Le lundy 6. ledit ſieur enuoya des hommes à terre pour commen-« cer à faire la cabanne pour la traitte. » Et un peu plus loin : « Les ouuriers qui ſont « icy ſont employez aux habitations & fortifications qu'il faut faire à l'iſle de Richelieu « & Trois Riuieres. » Suivant le P. Le Jeune (Rel. 1635, p. 13, édit. 1858), les sauvages appelaient cette île, *Ka ouapassiniskakhi*.

(1) La rivière de Sainte-Anne, dont il dit, dans son édit. de 1613, liv. II, ch. VII, « & l'auons nõmée la riuiere Sainćte-Marie. »

(2) La Chronologie Septenaire, dit : « qu'ils appellerent Sainct-Eloy. » Cette île, située en face de l'église actuelle de Batiscan, n'est plus guère connue sous ce nom; mais le petit chenal qui la sépare de la terre ferme porte encore aujourd'hui le nom de Saint-Éloi.

1603. iſle, coſtoyant touſiours la bande du Nort tout proche terre, qui eſt baſſe & pleine de tous bons arbres, & en quantité, iuſques aux Trois Riuieres, où il commence d'y auoir temperature de temps quelque peu diſſemblable à celuy de Saincte Croix, d'autant que les arbres y ſont plus aduancez qu'en aucun lieu que i'euſſe encores veu. Des Trois Riuieres iuſques à Saincte Croix il y a quinze lieuës. En ceſte riuiere (1), il y a ſix iſles, trois deſquelles ſont fort petites, & les autres de quelques cinq à ſix cens pas de long, fort plaiſantes, & fertilles pour le peu qu'elles contiennent. Il y en a vne au milieu de laditte riuiere qui regarde le paſſage de celle de Canadas, & commande aux autres eſloignées de la terre, tant d'vn coſté que d'autre de quatre à cinq cens pas. Elle eſt eſleuée du coſté du Su, & va quelque peu en baiſſant du coſté du Nort. Ce ſeroit à mon iugement vn lieu propre à habiter, & pourroit-on le fortifier promptement, car ſa ſcituation eſt forte de ſoy, & proche d'vn grand lac (2) qui n'en eſt qu'à quelques quatre lieuës; lequel ioinct preſque la riuiere de Saguenay (3), ſelon le rapport des ſauuages, qui vont prés de cent lieuës au Nort,

Des Trois Riuieres.

D'vne iſle qui eſt propre à habiter.

(1) Le Saint-Maurice, auquel les auteurs ont le plus souvent donné le nom de Trois-Rivières, parce que les deux îles principales qui se trouvent à son embouchure le séparent en trois branches, appelées les *Chenaux*. «Nous nommaſmes icelle riuiere,» dit Jacques Cartier, «*riuiere de Fouez*,» et Lescarbot ajoute entre parenthèses : «Ie croy qu'il veut dire Foix» (Lesc., liv. III, ch. XVIII). Comme poste de traite, les Trois-Rivières étaient déjà connues, sous ce nom, depuis au moins 1598 : car, en 1599, lorsque M. Chauvin voulut s'établir à Tadoussac, Pont-Gravé «remonſtra audit ſieur Chauuin « pluſieurs fois qu'il falloit aller à mont ledit fleuue, où le lieu eſt plus commode à ha- « biter, ayant eſté en vn autre voyage iuſques aux Trois Riuieres pour trouuer les Sau- « uages, afin de traiter auec eux» (édit. 1632, liv. I, ch. VI). Le nom sauvage des Trois-Rivières était *Metaberoutin*.

(2) Le lac Saint-Pierre.

(3) Le Saint-Maurice a sa source sur les mêmes hauteurs que pluſieurs des rivières qui se déchargent dans le lac Saint-Jean, considéré comme la source du Saguenay.

& paſſent nombre de ſaults, puis vont par terre quelques cinq ou ſix lieuës, & entrent dedans vn lac(1), d'où ledict Saguenay prend la meilleure part de ſa ſource, & leſdicts ſauuages viennent dudict lac à Tadouſac. Auſſi que l'habitation des Trois Riuieres feroit vn bien pour la liberté de quelques nations, qui n'oſent venir par là, à cauſe deſdicts Irocois leurs ennemis, qui tiennent toute laditte riuiere de Canadas bordée; mais, eſtant habitée, on pourroit rendre leſdicts Irocois & autres ſauuages amis, ou à tout le moins, ſous la faueur de laditte habitation, leſdicts ſauuages viendroient librement ſans crainte & danger, d'autant que ledict lieu des Trois Riuieres eſt vn paſſage. Toute la terre que ie vis à la terre du Nort eſt ſablonneuſe. Nous entraſmes enuiron vne lieuë dans laditte riuiere, & ne puſmes paſſer plus outre à cauſe du grand courant d'eau. Auec vn eſquif, nous fuſmes pour veoir plus auant; mais nous ne feiſmes pas plus d'vne lieuë, que nous rencontraſmes vn ſault d'eau fort eſtroict, comme de douze pas, ce qui fut occaſion que nous ne peuſmes paſſer plus outre. Toute la terre que ie veis aux bords de laditte riuiere, va en hauſſant de plus en plus, qui eſt remplie de quantité de ſapins & cyprez, & fort peu d'autres arbres.

1603.

Le bien que pourroit apporter l'habitation des Trois Riuieres.

Grand cours d'eau.

D'vn petit ſault d'eau.

Terre allant en hauſſant.

(1) Le lac Saint-Jean.

1603. *Longueur, largeur & profondeur d'vn lac, & des riuieres qui entrent dedans, des iſles qui y ſont, quelles terres l'on void dans le pays, de la riuiere des Irocois, & de la fortereſſe des ſauuages qui leur font la guerre.*

CHAPITRE VII.

LE ſamedy enſuyuant, nous partiſmes des Trois Riuieres, & vinſmes mouiller l'ancre à vn lac, où il y a quatre lieuës. Tout ce pays depuis les Trois Riuieres iuſques à l'entrée dudict lac, eſt terre à fleur d'eau, & du coſté du Su quelque peu plus haulte. Laditte terre eſt trés bonne, & la plus plaiſante que nous euſſions encores veuë. Les bois y ſont aſſez clairs, qui faict que l'on pourroit y trauerſer aiſément.

Terres baſſes.

Le lendemain, 29. de iuin (1), nous entraſmes dans le lac, qui a quelques quinze lieuës de long (2), & quelques ſept ou huict lieuës de large. A ſon entrée du coſté du Su enuiron vne lieuë, il y a vne riuiere (3) qui eſt aſſez grande, & va dans les terres quelques ſoixante ou quatre-vingts lieuës; & continuant du meſme coſté, il y a vne autre petite riuiere qui entre enuiron deux lieuës en terre, & ſort de dedans vn autre petit lac (4) qui peut contenir quelques trois ou quatre lieuës. Du coſté du

D'vn lac.

(1) Le jour de la Saint-Pierre. C'est pour cette raison sans doute que ce lac a été appelé lac Saint-Pierre. Il avait porté précédemment le nom d'Angoulême (Thévet, Cosmographie Universelle, t. II).

(2) Dans sa plus grande longueur il n'a que neuf ou dix lieues.

(3) Probablement la rivière de Nicolet; mais elle ne va pas si loin dans les terres.

(4) Il semble ici que l'auteur parle de ce que nous appelons aujourd'hui baie de La Valière.

Nort, où la terre y paroiſt fort haulte, on void iuſques à quelques vingt lieuës; mais peu à peu les montaignes viennent en diminuant vers l'Oueſt comme païs plat. Les ſauuages diſent que la pluſpart de ces montaignes ſont mauuaiſes terres. Ledict lac a quelques trois braſſes d'eau par où nous paſſaſmes, qui fut preſque au millieu. La longueur giſt d'Eſt & Oueſt, & de la largeur du Nort au Su. Ie croy qu'il ne laiſſeroit d'y auoir de bons poiſſons, comme les eſpeces que nous auons par deçà. Nous le trauerſaſmes ce meſme iour, & vinſmes mouiller l'ancre enuiron deux lieuës dans la riuiere qui va au hault, à l'entrée de laquelle il y a trente petites iſles (1). Selon ce que i'ay pû veoir, les vnes ſont de deux lieuës, d'autres de lieuë & demye, & quelques vnes moindres, leſquelles ſont remplies de quantité de noyers, qui ne ſont gueres differens des noſtres, & croy que les noix en ſont bonnes à leur ſaiſon; i'en veis en quantité ſous les arbres, qui eſtoient de deux façons, les vnes petites, & les autres longues comme d'vn pouce; mais elles eſtoient pourries. Il y a auſſi quantité de vignes ſur le bord deſdittes iſles; mais quand les eaux ſont grandes, la pluſpart d'icelles ſont couuertes d'eau. Et ce païs eſt encores meilleur qu'aucun autre que i'euſſe veu.

1603.

Terres qui paroiſſent fort haultes.

Iſles à la ſortie du lac.

Bonnes terres.

Le dernier de iuin, nous en partiſmes, & vinſmes paſſer à l'entrée de la riuiere des Iroquois, où eſtoient cabannez & fortifiez les ſauuages qui leur alloient faire la guerre. Leur fortereſſe eſt faicte de quantité de baſtons fort preſſez les vns contre les autres, la-

Sauuages cabannez, fortifiez à l'entrée de la riuiere des Iroquois.

(1) Les îles de Sorel, que l'on a appelées aussi îles de Richelieu.

1603. quelle vient ioindre d'vn cofté fur le bord de la grande riuiere, & l'autre fur le bord de la riuiere des Iroquois, & leurs canots arrangez les vns contre les autres fur le bord pour pouuoir promptement fuyr, fi d'aduenture ils font furprins des Iroquois : car leur forterefſe eft couuerte d'efcorces de chefnes, & ne leur fert que pour auoir le temps de s'embarquer.

Riuiere des Iroquois.

Nous fufmes dans la riuiere des Iroquois quelques cinq ou fix lieuës (1), & ne peufmes paffer plus outre auec noftre barque, à caufe du grand cours d'eau qui defcend, & auffi que l'on ne peut aller par terre, & tirer la barque, pour la quantité d'arbres qui font fur le bord. Voyans ne pouuoir aduancer dauantage, nous prinfmes noftre efquif, pour veoir fi le courant eftoit plus adoucy ; mais, allant à quelques deux lieuës, il eftoit encores plus fort, & ne peufmes aduancer plus auant. Ne pouuant faire autre chofe, nous nous en retournafmes en notre barque. Toute cefte riuiere eft large de quelques trois à quatre cens pas, fort faine.

Ifles.

Nous y veifmes cinq ifles, diftantes les vnes des autres d'vn quart ou demye lieuë ou d'vne lieuë au plus, vne defquelles contient vne lieuë, qui eft la plus proche ; & les autres font fort petites.

Terres baffes.

Toutes ces terres font couuertes d'arbres, & terres baffes comme celles que i'auois veuës auparauant ; mais il y a plus de fapins & de cyprez qu'aux autres lieux. La terre ne laiffe d'y eftre bonne, bien qu'elle foit quelque peu fablonneufe. Cefte riuiere va comme au Soroueft (2).

(1) Champlain aurait donc, dès cette année 1603, remonté la rivière de Chambly jusqu'au-delà de l'endroit où l'on a construit la dame de Saint-Ours, laquelle a fait disparaître les rapides que Champlain trouva plus haut.

(2) Il faudrait : comme au Sud.

Les ſauuages diſent qu'à quelques quinze lieuës d'où nous auions eſté, il y a vn ſault (1) qui vient de fort hault, où ils portent leurs canots pour le paſſer enuiron vn quart de lieuë, & entrent dedans vn lac (2), où à l'entrée il y a trois iſles, & eſtans dedans, ils en rencontrent encores quelques vnes. Il peut contenir quelques quarante ou cinquante lieuës de long, & de large quelques vingt-cinq lieuës, dans lequel deſcendent quantité de riuieres, iuſques au nombre de dix, leſquelles portent canots aſſez auant. Puis, venant à la fin dudict lac, il y a vn autre ſault, & rentrent dedans vn autre lac (3), qui eſt de la grandeur dudict premier (4), au bout duquel ſont cabannez les Iroquois. Ils diſent auſſi qu'il y a vne riuiere (5) qui va rendre à la coſte de la Floride, d'où il y peut aueoir dudict dernier lac quelques cent ou cent quarante lieuës. Tout le pays des Iroquois eſt quelque peu montagneux, neantmoins païs trés bon, temperé, ſans beaucoup d'hyuer, que fort peu.

1603.

Rapport des ſauuages de la riuiere des Iroquois.

Quel eſt le pays des Iroquois.

(1) Le rapide de Chambly.

(2) Champlain découvrit lui-même ce lac six ans plus tard, et lui donna son nom.

(3) Les Iroquois l'appelaient *Andiatarocté (là où le lac se ferme)*. Le P. Jogues le nomma *Saint-Sacrement* en 1646; il est connu aujourd'hui sous le nom de lac George.

(4) Les Sauvages qui donnaient à Champlain ces renseignements s'étaient exagéré la grandeur de ce lac; car le lac Champlain a quarante lieues de long, et le lac George n'en a que onze.

(5) L'Hudson, qui a à peu près cent vingt lieues de long. C'était en effet la meilleure route à suivre pour aller à la côte de la Floride, qui alors était regardée comme voisine du Canada.

1603.

Arriuée au Sault, ſa deſcription, & ce qu'on y void de remarquable, auec le rapport des ſauuages de la fin de la grande riuiere.

CHAPITRE VIII.

PArtant de la riuiere des Iroquois, nous fuſmes mouiller l'ancre à trois lieuës de là, à la bande du Nort. Tout ce pays eſt vne terre baſſe, remplie de toutes les ſortes d'arbres que i'ay dict cy-deſſus.

Terres baſſes.

Le premier iour de iuillet, nous coſtoyaſmes la bande du Nort, où le bois y eſt fort clair, plus qu'en aucun lieu que nous euſſions encore veu auparauant, & toute bonne terre pour cultiuer. Ie me meis dans vn canot à la bande du Su, où ie veis quantité d'iſles, leſquelles ſont fort fertilles en fruicts, comme vignes, noix, noyſettes, & vne maniere de fruict qui ſemble à des chaſtaignes, ceriſes, cheſnes, trembles, pible (1), houblon, freſne, érable, heſtre, cyprez, fort peu de pins & ſapins. Il y a auſſi d'autres arbres que ie ne cognois point, leſquels ſont fort aggreables. Il s'y trouue quantité de fraiſes, framboiſes, groizelles rouges, vertes & bleuës, auec force petits fruicts qui y croiſſent parmy grande quantité d'herbages. Il y a auſſi pluſieurs beſtes ſauuages comme orignas, cerfs, biches, dains, ours, porcs-eſpics, lapins, regnards, caſtors, loutres, rats muſquets, & quelques autres ſortes d'animaux que ie ne cognois point, leſquels ſont bons à manger, & dequoy viuent les ſauuages.

Iſles en quantité fertilles.

Des beſtes ſauuages.

(1) Ce mot n'est, sans doute, qu'une contraction de *piboule,* qui désigne une variété du peuplier.

Nous paſſaſmes contre vne iſle qui eſt fort aggreable, & contient quelques quatre lieuës de long, & enuiron demye de large (1). Ie veis à la bande du Su deux hautes montaignes, qui paroiſſoient comme à quelques vingt lieuës dans les terres; les ſauuages me dirent que c'eſtoit le premier ſault de laditte riuiere des Iroquois.

1603.

Iſle aggreable.

Montaignes qui paroiſſent dans les terres.

Le mercredy enſuyuant, nous partiſmes de ce lieu, & feiſmes quelques cinq ou ſix lieuës. Nous veiſmes quantité d'iſles; la terre y eſt fort baſſe, & ſont couuertes de bois ainſi que celles de la riuiere des Iroquois. Le iour enſuyuant, nous feiſmes quelques lieuës, & paſſaſmes auſſi par quantité d'autres iſles qui ſont trés bonnes & plaiſantes, pour la quantité des prairies qu'il y a, tant du coſté de terre ferme que des autres iſles; & tous les bois y ſont fort petits, au regard de ceux que nous auions paſſé.

Iſles en quantité.

Bois fort petits.

Enfin nous arriuaſmes cedict iour à l'entrée du ſault, auec vent en poupe, & rencontraſmes vne iſle (2) qui eſt preſque au milieu de laditte entrée, laquelle contient vn quart de lieuë de long, & paſſaſmes à la bande du Su de laditte iſle, où il n'y auoit que de trois à quatre ou cinq pieds d'eau, & aucunes fois vne braſſe ou deux; & puis tout à vn coup n'en trouuions que trois ou quatre pieds. Il y a force rochers & petites iſles où il n'y a point de bois, & ſont à fleur d'eau. Du commencement de la ſuſditte iſle, qui eſt au milieu de laditte entrée, l'eau commence à venir de grande force; bien que nous euſſions le vent fort bon, ſi ne peuſmes-nous, en toute noſtre

Entrée du ſault.

Iſles.

Grand courant d'eau.

(1) L'auteur semble avoir pris ici pour une seule île les îles de Verchères.

(2) L'ile qu'il appela lui-même plus tard Sainte-Hélène, du nom d'Hélène Boullé, sa femme.

1603. puiſſance, beaucoup aduancer; toutesfois nous paſſaſmes laditte iſle qui eſt à l'entrée dudict ſault. Voyant que nous ne pouuions auancer, nous vinſmes mouiller l'ancre à la bande du Nort, contre vne petite iſle (1) qui eſt fertille en la pluſpart des fruicts que i'ay dict cy-deſſus. Nous appareillaſmes auſſi toſt noſtre eſquif, que l'on auoit fait faire exprés pour paſſer ledict ſault, dans lequel nous entraſmes ledict Sieur du Pont & moy, auec quelques autres ſauuages que nous auions menez pour nous monſtrer le chemin. Partant de noſtre barque, nous ne fuſmes pas à trois cens pas, qu'il nous fallut deſcendre, & quelques matelots ſe mettre à l'eau pour paſſer noſtre eſquif. Le canot des ſauuages paſſoit ayſément. Nous rencontraſmes vne infinité de petits rochers, qui eſtoient à fleur d'eau, où nous touſchions ſouuentes fois.

Iſle où nous mouillaſmes l'ancre.

Paſſage mauuais.

Rochers.

Il y a deux grandes iſles : vne du coſté du Nort (2), laquelle contient quelques quinze lieuës de long, & preſque autant de large, commence à quelque douze lieuës dans la riuiere de Canada, allant vers la riuiere des Iroquois, & vient tomber par delà le Sault; l'iſle qui eſt à la bande du Su a quelques quatre lieuës de long, & demye de large (3). Il y a encore vne autre iſle (4) qui eſt proche de celle du Nort, laquelle peut tenir quelque demye lieuë de long, & vn quart de large, & vne autre petite iſle, qui

Deux grandes iſles.

(1) Cette petite île, située dans le port de Montréal, est maintenant réunie à la terre ferme par des quais.

(2) Il paraît bien évident que Champlain veut ici parler de l'île de Montréal, qui cependant n'a que dix lieues de long, et environ trois lieues de large.

(3) L'île Perrot, qui n'a pas tout à fait les dimensions que lui donne l'auteur, est située rigoureusement au sud de l'île de Montréal.

(4) L'île Saint-Paul.

eſt entre celle du Nort, & l'autre plus proche du Su, par où nous paſſaſmes l'entrée du Sault(1). Eſtant paſſé, il y a vne maniere de lac, où ſont toutes ces iſles, lequel peut contenir quelques cinq lieuës de long, & preſque autant de large, où il y a quantité de petites iſles, qui ſont rochers. Il y a, proche dudict Sault, vne montagne(2) qui deſcouure aſſez loing dans leſdittes terres, & vne petite riuiere(3) qui vient de laditte montaigne tomber dans le lac. L'on void du coſté du Su, quelques trois ou quatre montaignes, qui paroiſſent comme à quinze ou ſeize lieuës dans les terres. Il y a auſſi deux riuieres: l'vne(4) qui va au premier lac de la riuiere des Iroquois, par où quelquefois les Algoumequins leur vont faire la guerre; & l'autre(5) qui eſt proche du Sault, qui va quelques pas dans les terres.

1603.

Maniere de lac.

Montaigne proche du Sault.

Riuiere dedans le lac qui va aux Iroquois.

Venans à approcher dudict Sault auecq noſtre petit eſquif & le canot, ie vous aſſeure que iamais ie ne veis vn torrent d'eau deſborder auec vne telle impetuoſité comme il faict, bien qu'il ne ſoit pas beaucoup haut, n'eſtant en d'aucuns lieux que d'vne braſſe ou de deux, & au plus de trois. Il deſcend comme de degré en degré, & en chaſque lieu où il y a quelque peu de hauteur, il s'y fait vn eſbouillonnement eſtrange de la force & roideur que va l'eau en trauerſant ledict Sault, qui peut contenir

Arriuée au Sault auecq l'eſquif.

Torrent d'eau au Sault.

Hauteur du Sault.

(1) C'est-à-dire, «qui est entre l'île de Montréal et l'île Sainte-Hélène par où nous passâmes l'entrée du saut.» Cette petite île est l'île Ronde.

(2) La Montagne que Jacques Cartier appela Mont-Royal (Montréal).

(3) La petite rivière de Saint-Pierre.

(4) La rivière de Saint-Lambert. De cette rivière, on tombe dans celle de Montréal, qui se jette dans le bassin de Chambly; c'est ce bassin que l'auteur appelle «premier lac de la rivière des Iroquois.»

(5) La rivière de la Tortue.

1603. vne lieuë. Il y a force rochers de large, & enuiron le millieu, il y a des isles qui sont fort estroittes & fort longues, où il y a sault tant du costé desdittes isles qui sont au Su, comme du costé du Nort, où il fait si dangereux, qu'il est hors de la puissance d'homme d'y passer vn bateau, pour petit qu'il soit. Nous fusmes par terre dans les bois, pour en veoir la fin, où il y a vne lieuë, & où l'on ne voit plus de rochers, ny de saults; mais l'eau y va si viste, qu'il est impossible de plus; & ce courant contient quelques trois ou quatre lieuës; de façon que c'est en vain de s'imaginer que l'on peust faire passer aucuns bateaux par lesdicts saults. Mais qui les voudroit passer, il se faudroit accommoder des canots des sauuages, qu'vn homme peut porter aisément : car de porter bateau, c'est chose laquelle ne se peut faire en si bref temps comme il le faudroit pour pouuoir s'en retourner en France, si l'on y hyuernoit. Et en outre ce sault premier, il y en a dix autres, la plus part difficiles à passer; de façon que ce seroit de grandes peines & trauaux pour pouuoir voir & faire ce que l'on pourroit se promettre par bateau, si ce n'estoit à grand frais & despens, & encore en danger de trauailler en vain. Mais auec les canots des sauuages l'on peut aller librement & promptement en toutes les terres, tant aux petites riuieres comme aux grandes. Si bien qu'en se gouuernant par le moyen desdicts sauuages & de leurs canots, l'on pourra veoir tout ce qui se peut, bon & mauuais, dans vn an ou deux.

Rochers dans le Sault.

Isles.

Impossible de passer le Sault par bateau.

Trauerse que nous fismes par terre pour voir la fin du Sault.

Cours d'eau au-dessus du Sault.

Moyen de passer le Sault.

Tout ce peu de païs du costé dudict sault que nous trauersasmes par terre, est bois fort clair, où l'on peut aller aysement auecque armes, sans beaucoup de

Bonnes terres & bois fort clairs.

peines; l'air y eſt plus doux & temperé, & de meilleure terre qu'en lieu que i'euſſe veu, où il y a quantité de bois & fruicts, comme en tous les autres lieux cy deſſus, & eſt par les 45. degrez & quelques minutes.

1603.

Ledict ſault eſt par les 45. degrez & quelques minutes.

Voyans que nous ne pouuions faire dauantage, nous en retournaſmes en noſtre barque, où nous interrogeaſmes les ſauuages que nous auions, de la fin de la riuiere, que ie leur feis figurer de leurs mains, & de quelle partie procedoit ſa ſource. Ils nous dirent que paſſé le premier ſault que nous auions veu, ils faiſoient quelques dix ou quinze lieuës (1) auec leurs canots dedans la riuiere, où il y a vne riuiere qui va en la demeure des Algoumequins (2), qui ſont à quelques ſoixante lieuës eſloignez de la grand'-riuiere, & puis ils venoient à paſſer cinq ſaults (3), leſquels peuuent contenir du premier au dernier huict lieuës (4), deſquels il y en a deux où ils portent leurs canots pour les paſſer. Chaſque ſault peut tenir quelque demy quart de lieuë, ou vn quart au plus; & puis ils viennent dedans vn lac (5), qui peut tenir quelques quinze ou ſeize lieuës de long. Delà ils rentrent dedans vne riuiere (6) qui peut contenir vne lieuë de large, & font quelques lieuës dedans; & puis rentrent dans vn autre lac (7) de quelques quatre ou cinq lieuës de long; venant au bout du-

Sauuages que nous interrogeaſmes, où eſt la fin de la grande riuiere.

(1) Cinq ou six lieues, c'est-à-dire, la longueur du lac Saint-Louis.

(2) C'est pour cette raison même qu'elle a été longtemps appelée la rivière des Algonquins; plus tard, pour une raison analogue, on lui a donné le nom d'Outaouais.

(3) Ce sont les Cascades, les Cèdres, et les rapides du Côteau-du-Lac, qui se subdivisent en deux ou trois, suivant le chemin que l'on prend.

(4) Du pied des Cascades au Côteau-du-Lac, il y a cinq ou six lieues.

(5) Le lac Saint-François, qui a environ douze lieues de long.

(6) Le Long-Saut.

(7) C'est-à-dire, un espace où le fleuve est tranquille et sans rapide.

1603. quel, ils paſſent cinq autres ſaults, diſtans du premier au dernier quelque vingt-cinq ou trente lieuës(1), dont il y en a trois où ils portent leurs canots pour les paſſer, & les autres deux, il ne les font que traiſner dedans l'eau, d'autant que le cours n'y eſt ſi fort ne mauuais comme aux autres. De tous ces ſaults, aucun n'eſt ſi difficile à paſſer, comme celuy que nous auons veu. Et puis ils viennent dedans vn lac(2) qui peut tenir quelques 80. lieuës de long, où il y a quantité d'iſles; & que au bout d'iceluy l'eau y eſt ſalubre & l'hyuer doux. A la fin dudit lac, ils paſſent vn ſault(3) qui eſt quelque peu éleué, où il y a peu d'eau, laquelle deſcend. Là, ils portent leurs canots par terre enuiron vn quart de lieuë pour paſſer ce ſault; de là entrent dans vn autre lac(4) qui peut tenir quelques ſoixante lieuës de long, & que l'eau en eſt fort ſalubre. Eſtant à la fin ils viennent à vn deſtroict(5) qui contient deux lieuës de large, & va aſſez auant dans les terres. Qu'ils n'auoient point paſſé plus outre, & n'auoient veu la fin d'vn lac(6) qui eſt à quelques quinze ou ſeize lieuës d'où ils ſont eſté, ny que ceux qui leur auoient dict euſſent veu homme qui le l'euſt veu; d'autant qu'il eſt ſi grand, qu'ils ne ſe hazarderont pas de ſe mettre au large, de peur que quelque tourmente ou coup de vent ne les ſurprinſt. Diſent qu'en eſté le ſoleil ſe

(1) Depuis le rapide aux Citrons, ou les rapides Plats, jusqu'aux Gallots, il y a en effet cinq rapides; mais cette distance de vingt-cinq à trente lieues doit s'entendre de tout le trajet jusqu'au lac Ontario.

(2) Le lac des Entouhoronons, ou Ontario.

(3) La chute de Niagara.

(4) Le lac Erié, ou des Eriehronons (nation du Chat).

(5) La rivière du Détroit, qui est une partie du Saint-Laurent.

(6) Le lac Huron, ou mer Douce.

couche au nord dudict lac, & en l'hyuer il se couche comme au milieu; que l'eau y est trés mauuaise, comme celle de ceste mer. 1603.

Ie leur demandis si depuis cedict lac dernier qu'ils auoient veu, si l'eau descendoit tousiours dans la riuiere venant à Gaschepay : ils me dirent que non; que depuis le troisiesme lac elle descendoit seulement, venant audict Gaschepay; mais que depuis le dernier sault, qui est quelque peu hault, comme i'ay dict, que l'eau estoit presque pacifique, & que ledict lac pouuoit prendre cours par autres riuieres, lesquelles vont dedans les terres, soit au Su, ou au Nort, dont il y en a quantité qui y refluënt, & dont ils ne voyent point la fin. Or, à mon iugement, il faudroit que si tant de riuieres desbordent dedans ce lac, n'ayant que si peu de cours audict sault, qu'il faut par necessité qu'il reffluë dedans quelque grandissime riuiere. Mais ce qui me faict croire qu'il n'y a point de riuiere par où cedict lac reffluë, veu le nombre de toutes les autres riuieres qui reffluënt dedans, c'est que les sauuages n'ont vu aucune riuiere qui prinst son cours par dedans les terres, qu'au lieu où ils ont esté : ce qui me faict croire que c'est la mer du Su, estant sallée(1), comme ils disent. Toutesfois il n'y faut pas tant adiouster de foy, que ce soit auec raisons apparentes, bien qu'il y en aye quelque peu.

Voylà au certain tout ce que i'ay veu cy-dessus, & ouy dire aux sauuages sur ce que nous les auons interrogez.

(1) Eau *mauvaise* ou *salée* était la même chose pour les sauvages.

1603.

Retour du Sault à Tadoussac, auec la confrontation du rapport de plusieurs sauuages touchant la longueur & le commencement de la grande riuiere de Canadas, du nombre des saults & lacs qu'elle trauerse.

CHAPITRE IX.

NOus partismes dudict sault, le Vendredy, quatriesme iour de Iuin (1), & reuinsmes cedict iour à la riuiere des Irocois. Le Dimanche, sixiesme iour de Iuin, nous en partismes & vinsmes mouiller l'ancre au lac. Le Lundy ensuyuant, nous fusmes mouiller l'ancre au Trois Riuieres. Cedict iour nous feismes quelques quatre lieuës par delà lesdictes Trois Riuieres. Le Mardy ensuyuant, nous vinsmes à Quebec, & le lendemain, nous fusmes au bout de l'isle d'Orleans, où les sauuages vindrent à nous, qui estoient cabannez à la grande terre du Nort. Nous interrogeasmes deux ou trois Algoumequins, pour sçauoir s'ils se conformeroient auec ceux que nous auions interrogez touchant la fin & le commencement de ladicte riuiere de Canadas.

Autre rapport des Sauuages Algoumequins.

Ils dirent comme ils l'ont figuré, que, passé le sault que nous auions veu, enuiron deux ou trois lieuës, il y a vne riuiere en leur demeure, qui est en la bande du Nort, continuant le chemin dans ladicte grande riuiere, ils passent vn sault, où ils portent leurs canots, & viennent à passer cinq autres saults, lesquels peuuent contenir du premier au dernier quelques neuf ou dix lieuës; & que lesdicts saults ne sont

(1) Dans cette phrase et la suivante, l'édition originale met, par inadvertance, le mois de *juin* au lieu de *juillet*.

point difficiles à paſſer, & ne font que trainer leurs canots en la pluſpart deſdicts ſaults, hormis à deux, où ils les portent. De là, viennent à entrer dedans vne riuiere qui eſt comme vne maniere de lac, laquelle peut contenir comme ſix ou ſept lieuës; & puis paſſent cinq autres ſaults, où ils traînent leurs canots comme auxdicts premiers, hormis à deux, où ils les portent comme aux premiers; & que du premier au dernier il y a quelques vingt ou vingt-cinq lieuës. Puis viennent dedans vn lac qui contient quelque cent cinquante lieuës de long (1); & quelques quatre ou cinq lieuës à l'entrée dudict lac, il y a vne riuiere(2) qui va aux Algoumequins vers le Nort, & vne autre(3) qui va aux Irocois; par où leſdicts Algoumequins & Irocois ſe font la guerre. Et vn peu plus haut à la bande du Su dudict lac, il y a vne autre riuiere(4) qui va aux Irocois; puis venant à la fin dudict lac, ils rencontrent vn autre ſault, où ils portent leurs canots; delà ils entrent dedans vn autre trés grand lac, qui peut contenir autant comme le premier. Ils n'y ont eſté que fort peu dans ce dernier, & ont ouy dire qu'à la fin dudict lac, il y a vne mer dont ils n'ont veu la fin, ne ouy dire qu'aucun l'aye veu; mais que là où ils ont eſté, l'eau n'eſt point mauuaiſe, d'autant qu'ils n'ont point aduancé plus haut; & que le cours de l'eau vient du coſté du ſoleil couchant venant à l'Orient, & ne ſçauent ſi paſſé le dits lacs qu'ils ont veu il y 1603.

(1) Jusqu'ici, ce second rapport s'accorde passablement avec le premier, sauf les distances, qui diffèrent un peu.

(2) La rivière Trent et la baie de Quinté.

(3) La rivière Noire.

(4) La rivière de Chouaguen, ou Oswego.

1603. a autre cours d'eau qui aille du coſté de l'Occident; que le ſoleil ſe couche à main droite dudict lac, qui eſt, ſelon mon iugement, au Norouest peu plus ou moins; & qu'au premier lac l'eau ne gelle point, ce qui me fait iuger que le temps y eſt temperé. Et que toutes les terres des Algoumequins eſt terre baſſe, remplie de fort peu de bois; & du coſté des Irocois eſt terre montaigneuſe; neantmoins elles ſont trés bonnes & fertiles, & meilleures qu'en aucun endroict qu'ils ayent veu. Les Irocois ſe tiennent à quelque cinquante ou ſoixante lieuës dudict grand lac. Voilà au certain ce qu'ils m'ont dict auoir veu, qui ne differe de bien peu au rapport des premiers.

Cedict iour, nous fuſmes proche de l'iſle aux Coudres, comme enuiron trois lieuës. Le Ieudy 10. dudict mois, nous vinſmes à quelque lieuë & demye de l'iſle au Lieure, du coſté du Nort, où il vint d'autres ſauuages en notre barque, entre leſquels il y auoit vn ieune homme Algoumequin, qui auoit fort voyagé dedans ledict grand lac : nous l'interrogeaſmes fort particulierement comme nous auions fait les autres ſauuages. Il nous dict que, paſſé ledict ſault que nous auions veu, qu'à quelques deux ou trois lieuës, il y a vne riuiere qui va auſdicts Algoumequins, où ils ſont cabannez; & qu'allant en ladicte grande riuiere, il y a cinq ſaults, qui peuuent contenir du premier au dernier quelque huict ou neuf lieuës, dont il y en a trois où ils portent leurs canots, & deux autres où ils les traînent; que chaſcun deſdicts ſaults peut tenir vn quart de lieuë de long. Puis viennent dedans vn lac qui peut contenir quelque quinze lieuës. Puis ils paſſent cinq

Rapport d'vn ieune homme ſauuage Algoumequin.

autres ſaults, qui peuuent contenir du premier au dernier quelques vingt à vingt-cinq lieuës, où il n'y a que deux deſdicts ſaults qu'ils paſſent auec leurs canots; aux autres trois ils ne les font que trainer. Delà ils entrent dedans vn grandiſſime lac qui peut contenir quelques trois cents lieuës de long(1). Aduançant quelque cent lieuës dedans ledict lac, ils rencontrent vne iſle qui eſt fort grande, où, audelà de ladicte iſle, l'eau eſt ſalubre; mais que paſſant quelques cent lieuës plus auant, l'eau eſt encore plus mauuaiſe; arriuant à la fin dudict lac, l'eau eſt du tout ſalée. Qu'il y a vn ſault qui peut contenir vne lieuë de large, d'où il deſcend vn grandiſſime courant d'eau dans le dict lac(2); que paſſé ce ſault, on ne voit plus de terre ny d'vn coſté, ne d'autre, ſinon vne mer ſi grande qu'ils n'en n'ont point veu la fin, ny ouy dire qu'aucun l'aye veu. Que le ſoleil ſe couche à main droite dudict lac, & qu'à ſon entrée il y a vne riuiere qui va aux Algoumequins, & l'autre aux Irocois, par où ils ſe font la guerre. Que la terre des Irocois eſt quelque peu montaigneuſe, neantmoins fort fertile, où il y a quantité de bled d'Inde, & autres fruicts qu'ils n'ont point en leur terre. Que la terre des Algoumequins eſt baſſe & fertile. 1603.

Ie leur demandis s'ils n'auoient point cognoiſſance de quelques mines. Ils nous dirent qu'il y a vne nation qu'on appelle les bons Irocois(3), qui viennent pour troquer des marchandiſes que les vaiſſeaux fran-

(1) Quelque trois cents lieues de tour, et encore ce serait beaucoup.

(2) Malgré les inexactitudes qui précèdent, on ne peut s'empêcher de reconnaître ici la chute de Niagara.

(3) Les bons Iroquois étaient sans doute les Hurons, qui parlaient un dialecte de la même langue.

1603. çois donnent aux Algoumequins; lesquels disent qu'il y a à la partie du Nort vne mine de franc cuiure, dont ils nous en ont montré quelques bracelets qu'ils auoient eu desdicts bons Irocois. Que si l'on y voulloit aller, ils y meneroient ceux qui seroient depputez pour cest effect.

Peu de difference entre le rapport des Sauuages.

Voilà tout ce que i'ay pu apprendre des vns & des autres, ne se differant que bien peu, sinon que les seconds qui furent interrogez, dirent n'auoir point beu de l'eau salée, aussi ils n'ont pas esté si loing dans ledict lac comme les autres; & different quelque peu du chemin, les vns le faisant plus court, & les autres plus long : de façon que selon leur rapport, du sault où nous auons esté, il y a iusques à la mer salée, qui peut estre celle du Su, quelques quatre cents lieuës. Sans doubte, suyuant leur rapport, ce ne doibt estre autre chose que la mer du Su, le soleil se couchant où ils disent.

Retour à Tadousac.

Le Vendredy, dixiesme (1) dudict mois, nous fusmes de retour à Tadoussac, où estoit nostre vaisseau.

Voyage de Tadousac en l'isle Percée, description de la baye des Moluës, de l'isle de Bonne-aduenture, de la Baye de Chaleurs, de plusieurs riuieres, lacs & pays où se trouue plusieurs sortes de mines.

CHAPITRE X.

Partement de Tadousac pour aller à Gachepay.

AVssitost que nous fusmes arriuez à Tadousac, nous nous embarquasmes pour aller à Gachepay, qui est distant dudict Tadousac enuiron cent lieuës. Le treiziesme iour dudict mois,

(1) Le vendredi était le 11 du mois de juillet.

nous rencontrasmes vne troupe de ſauuages qui eſtoient cabannez du coſté du Su, preſque au milieu du chemin de Tadouſac à Gachepay. Leur Sagamo qui les menoit s'appelle Armouchides, qui eſt tenu pour l'vn des plus aduiſez & hardis qui ſoit entre les ſauuages. Il s'en alloit à Tadouſac pour troquer des fleſches, & chairs d'orignac, qu'ils ont pour des caſtors & martres des autres ſauuages Montaignes, Eſtechemains & Algoumequins.

1603.

Rencontre de Sauuages.

Le 15. iour dudiƈt mois, nous arriuaſmes à Gachepay, qui eſt dans vne baye, comme à vne lieuë & demye du coſté du Nort(1); laquelle baye contient quelque ſept ou huiƈt lieuës de long, & à ſon entrée quatre lieuës de large. Il y a vne riuiere qui va quelques trente lieuës dans les terres; puis nous viſmes vne autre baye, que l'on appelle la Baye des Moluës(2), laquelle peut tenir quelques trois lieuës de long, autant de large à ſon entrée. De là l'on vient à l'Iſle Percée, qui eſt comme vn rocher fort haut, eſleuée des deux coſtez, où il y a vn trou par où les chaloupes & baſteaux peuuent paſſer de haute mer; & de baſſe mer, l'on peut aller de la grand'terre à laditte iſle, qui n'en eſt qu'à quelques quatre ou cinq cens pas. Plus il y a vne autre iſle, comme au ſueſt de l'iſle Percée enuiron vne lieuë, qui s'appelle l'iſle de Bonne-aduenture, & peut tenir de long vne demye lieuë. Tous ceſdits lieux de Gachepay, Baye

Noſtre arriuée à Gachepay.

De la baye des Moluës.

L'iſle Percée.

L'iſle de Bonne-aduenture.

(1) C'est-à-dire, comme à une lieue et demie du côté du nord de la baie.

(2) Cette baie est au sud de celle de Gaspé; on l'appelle aujourd'hui la Malbaie. Ce mot paraît être une corruption de l'expression anglaise *Molue Bay*. Dès 1545, Jean Alphonse parle de la baie des Molues et de toute cette côte, comme d'un lieu fréquenté depuis longues années pour l'abondance et l'excellente qualité de la pêche. «Et ſe eſt le poiſſon, dit-il, bien meilleur que celui de la diƈte terre neufue.» (Cosmogr. univ.)

1603. des Moluës & Isle Percée, sont les lieux où il se fait la pesche du poisson sec & verd.

Passant l'Isle Percée, il y a vne baye qui s'appelle la Baye de Chaleurs(1), qui va comme à l'ouest-sorouest quelques quatre vingts lieuës(2) dedans les terres, contenant de large en son entrée quelques quinze lieuës. Les sauuages Canadiens disent qu'à la grande riuiere de Canadas, enuiron quelques soixante lieuës rangeant la coste du Su, il y a vne petite riuiere qui s'appelle Mantanne, laquelle va quelques dix huict lieuës dans les terres; & estans au bout d'icelle, ils portent leurs canots enuiron vne lieuë par terre, & se viennent rendre à laditte baye de Chaleurs, par où ils vont quelquefois à l'isle Percée. Aussi ils vont de laditte baye à Tregate(3) & à Misamichy(4).

De la baye de Chaleurs.

De Tregate à Misamichy.

Continuant ladicte coste, on range quantité de riuieres, & vient-on à vn lieu où il y a vne riuiere qui s'appelle Souricoua(5), où le sieur Preuert a esté pour descouurir vne mine de cuiure. Ils vont auec leurs canots dans cette riuiere deux ou trois iours; puis ils trauersent quelque deux ou trois lieuës de terre, iusques à laditte mine, qui est sur le bord de la mer du costé du Su. A l'entrée de laditte riuiere, on trouue vne isle(6) enuiron vne lieuë dans la mer;

Riuiere où a esté le Sieur Preuert.

(1) Ainsi nommée par Jacques Cartier en 1534. «Nous nommames laditte baye, la Baye de Chaleurs.» (Prem. Voy. de Cartier, Relat. originale, Paris, 1867.)

(2) Environ trente lieues.

(3) Tregaté, ou Tracadie. Ce lieu, qu'il ne faut pas confondre avec celui qui porte le même nom dans la Nouvelle-Écosse, est situé à mi-chemin environ entre la baie des Chaleurs et celle de Miramichi.

(4) Aujourd'hui, on dit *Miramichi*.

(5) Vraisemblablement, la rivière de Gédaïc, ou *Chédiac*. On l'appelait alors Souricoua, sans doute parce que c'était le chemin des Souriquois.

(6) L'île de Chédiac.

de laditte iſle iuſqu'à l'Iſle Percée, il y a quelque ſoixante ou ſeptante lieuës. Puis continuant laditte coſte, qui va deuers l'Eſt, on rencontre vn deſtroict qui peut tenir deux lieuës de large & vingt-cinq de long(1). Du coſté de l'Eſt eſt vne iſle qui s'appelle Sainct Laurens(2), où eſt le Cap-Breton, & où vne nation de ſauuages appelez les Souricois hyuernent. Paſſant le deſtroit de l'iſle de Sainct Laurens, coſtoyant la coſte d'Arcadie(3), on vient dedans vne baye(4) qui vient ioindre laditte mine de cuiure. Allant plus outre, on trouue vne riuiere(5) qui va quelques ſoixante ou quatre vingts lieuës dedans les terres, laquelle va proche du lac des Irocois, par où leſdicts ſauuages de la coſte d'Arcadie leur vont faire la guerre. Ce ferait vn grand bien, qui pourroit trouuer à la coſte de la Floride quelque paſſage qui allaſt donner proche du ſuſdict grand lac, où l'eau eſt ſalée, tant pour la nauigation des vaiſſeaux, leſquels ne feroient ſubiects à tant de perils, comme ils ſont en Canada, que pour l'accourciſſement du chemin de plus de trois

1603.

Deſtroict entre la grande terre & vne iſle.

Souricois & où ils hyuernent.

De la mine de cuiure.

Riuiere à la coſte d'Arcadie allant proche du lac des Irocois.

(1) Par le contexte, on voit que l'auteur parle du détroit de Canseau, qui n'a cependant ni autant de longueur, ni autant de largeur.

(2) Le nom de Cap-Breton a prévalu.

(3) Acadie. Il est possible que Champlain ait cru retrouver, dans ce mot, un nom de la vieille Europe; mais il ne tarda pas à revenir de cette idée, si toutefois ce n'est point ici une simple faute de typographie. La commission de M. de Monts, qui est du 8 novembre de cette année 1603, renferme, entre autres, le passage suivant : «Nous étans dés long temps a, informez de la ſituation & condition des païs & territoire de la Cadie...» On lit, dans Jean de Laet, en tête d'un chapitre de sa Description des Indes Occidentales : «*Contrées de la Nouvelle-France qui regardent le Sud, lesquelles les François appellent* Cadie *ou* Acadie.» Si nous tenons ce nom des premiers voyageurs français, il est très-probable qu'ils le tenaient eux-mêmes des sauvages du pays : car ce mot se retrouve dans plusieurs noms de l'endroit ou des environs, comme Tracadie, Choubenacadie, qui sont certainement d'origine sauvage.

(4) La baie Française, aujourd'hui la baie de Fundy.

(5) La rivière Saint-Jean, que les sauvages appelaient *Ouigoudi*. (Voir édit. 1613, ch. III).

1603. cens lieuës. Et eſt tres certain qu'il y a des riuieres en la coſte de la Floride que l'on n'a point encore deſcouuertes; leſquelles vont dans les terres, où le pays y eſt tres bon & fertille, & de fort bons ports. Le pays & coſte de la Floride peut auoir vne autre temperature de temps, plus fertille en quantité de fruicts & autres choſes, que celuy que i'ay veu; mais il ne peut y auoir des terres plus vnies ny meilleures que celles que nous auons veuës.

Rapport fait des Sauuages d'vne riuiere qui va dans les terres au bout de laquelle il ſe trouue vne maniere de metail.

Les ſauuages diſent qu'en laditte grande baye de Chaleurs il y a vne riuiere qui a quelques vingt lieuës dans les terres, où au bout eſt vn lac(1) qui peut contenir quelques vingt lieuës, auquel y a fort peu d'eau; qu'en eſté il aſſeiche, auquel ils trouuent dans la terre enuiron vn pied ou vn pied & demy, vne maniere de metail qui reſſemble à de l'argent que ie leur auois monſtré; & qu'en vn autre lieu proche dudict lac, il y a vne mine de cuiure.

Voilà ce que i'ay appris deſdicts ſauuages.

Retour de l'Iſle Percée à Tadouſac, auec la deſcription des ances, ports, riuieres, iſles, rochers, ponts, bayes & baſſes qui ſont le long de la coſte du Nort.

CHAPITRE XI.

Partement de l'Iſle Percée.

NOus partiſmes de l'Iſle Percée le dix neuf iour du dict mois pour retourner à Tadouſac. Comme nous fuſmes à quelques trois lieuës du Cap

Tourmente.

l'Eueſque(2), nous fuſmes contrariez d'vne tour-

(1) Probablement le lac Métapédiac. (Voir la carte de 1612.)

(2) La tradition, relativement à ce cap, ne paraît pas s'être bien conservée; on ne le trouve même pas mentionné dans la plupart de nos cartes modernes. Parmi les anciens géographes, les uns le placent à peu près à mi-chemin entre le cap des Rosiers et Matane, et les autres à quinze ou vingt lieues environ à l'est du cap Chate.

mente, laquelle dura deux iours, qui nous feift relafcher dedans vne grande anfe, en attendant le beau temps. Le lendemain, nous en partifmes, & fufmes encores contrariez d'vne autre tourmente. Ne voullant relafcher, & penfant gaigner chemin, nous fufmes à la cofte du Nort, le 28. iour de iuillet, mouiller l'ancre à vne anfe qui eft fort mauuaife à caufe des bancs de rochers qu'il y a. Cette anfe(1) eft par les 51. degré & quelques minutes(2). 1603.

Autre tourmente.

Cofte du Nort où nous relafchafmes.

Le lendemain nous vinfmes mouiller l'ancre proche d'vne riuiere qui s'appelle Saincte Marguerite, où il y a de pleine mer quelques trois braffes d'eau, & braffe & demye de baffe mer; elle va affez auant. A ce que i'ai vu dans terre du cofté de l'Eft, il y a vn fault d'eau qui entre dans ladicte riuiere, & vient de quelque cinquante ou foixante braffes de haut; d'où procede la plus grand part de l'eau qui defcend dedans. A fon entrée, il y a vn banc de fable, où il peut auoir de baffe eau demy braffe. Toute la cofte du cofté de l'Eft eft fable mouuant; où il y a vne poincte à quelque demy lieuë(3) de ladicte riuiere qui aduance vne demie lieuë en la mer, & du cofté de l'Oueft, il y a vne petite ifle. Cedict lieu eft par les 50. degrez. Toutes ces terres font trés mauuaifes, remplies de fapins. La terre y eft quelque peu haute, mais non tant que celle du Su.

De la riuiere Saincte Marguerite.

Cofte fablonneufe.

Terres mauuaifes.

A quelques trois lieuës, nous paffafmes proche d'vne

(1) Vraisemblablement la baie Moisie, à l'ouest de laquelle il y a un banc de rochers très-dangereux.

(2) Cette hauteur, qui est celle du détroit de Belle-Isle, est évidemment trop forte. Suivant Bayfield, le fond de la baie Moisie est à 50° 17'.

(3) «A quelques deux lieues,» se trouve la pointe à la Croix. Il y a tout lieu de croire que le manuscrit portait *deux lieues,* et que le typographe aura lu *demy lieue.*

1603.

Riuiere.

D'vne poincte qui aduance à la mer.

D'vne autre poincte.

autre riuiere (1), laquelle sembloit estre fort grande, barrée neantmoins la plusspart de rochers. A quelques 8. lieuës (2) de là, il y a vne pointe (3) qui aduance vne lieuë & demye à la mer, où il n'y a que brasse & demye d'eau. Passé cette poincte, il s'en trouue vne autre (4) à quelque 4. lieuës, où il y a assez d'eau. Toute ceste coste est terre basse & sablonneuse.

D'vne bonne anse où il peut quantité de vaisseaux.

A quelque 4. lieuës de là, il y a vne anse où entre vne riuiere (5). Il y peut aller beaucoup de vaisseaux du costé de l'Ouest. C'est vne poincte basse qui aduance enuiron d'vne lieuë en la mer. Il faut ranger la terre de l'Est (6) comme de trois cents pas pour pouuoir entrer dedans. Voilà le meilleur port qui est en toute la coste du Nort; mais il y faict fort dangereux y aller, pour les basses & bancs de sable qu'il y en a en la plupart de la coste prés de deux lieuës en mer.

Baye.

On trouue, à quelques six lieuës de là vne baye (7) où il y a vne isle de sable. Toute laditte baye est fort batturiere, si ce n'est du costé de l'Est, où il peut auoir quelque 4. brasses d'eau. Dans le canal qui entre dans laditte baye, à quelque 4. lieuës de là, il

Anse.

y a vne belle anse, où entre vne riuiere. Toute

(1) La rivière des Rochers, qui se jette dans la baie du même nom.

(2) «Dix-huit lieues.» (Voir la note suivante).

(3) Cette pointe doit être la pointe des Monts, qui est à environ dix-huit lieues de la baie des Rochers; car, dans tous ces parages, il n'y a pas d'autre pointe aussi considérable, et où il y ait si peu d'eau. Peut-être ne faut-il voir ici qu'une faute de typographie; cependant, il est possible aussi que l'auteur ait été trompé par les courants. Au bas de la pointe des Monts, il se fait, du côté du nord, comme un immense remous; de sorte que le vaisseau était porté sur la pointe, lorsque l'on croyait avoir à lutter contre la marée.

(4) Le cap Saint-Nicolas.

(5) La rivière de Manicouagan.

(6) Par rapport à la baie, ou à l'entrée de la rivière, il faudrait dire : «la terre du Nord.» Mais, par rapport au cours de la rivière même, l'expression est juste.

(7) La baie des Outardes.

cette coſte eſt baſſe & ſablonneuſe. Il y deſcend vn ſault d'eau qui eſt grand. A quelques cinq lieuës de là (1), il y a vne poincte qui aduance enuiron demy lieuë en la mer, où il y a vne ance (2); & d'vne poincte à l'autre, il y a trois lieuës, mais ce n'eſt que battures où il y a peu d'eau.

1603. Coſte ſablonneuſe.

A quelque deux lieuës, il y a vne plage où il y a vn bon port & vne petite riuiere, où il y a trois iſles (3), & où des vaiſſeaux ſe pourroient mettre à l'abry.

A quelque trois lieuës de là, il y a vne poincte de ſable qui aduance enuiron vne lieuë, où au bout il y a vn petit iſlet (4). Puis, allant à l'Eſquemin (5), vous rencontrez deux petites iſles baſſes & vn petit rocher à terre. Ces dictes iſles ſont enuiron à demy lieuë de Leſquemin, qui eſt vn fort mauuais port entouré de rochers & aſſeche de baſſe mer. Et faut variſer pour entrer dedans au derriere d'vne petite poincte de rocher, où il n'y peut qu'vn vaiſſeau. Vn peu plus haut, il y a vne riuiere qui va quelque peu dans les terres; c'eſt le lieu où les Baſques font la peſche des ballaines (6). Pour dire verité, le port ne vaut du tout rien.

D'vne poincte qui aduance à la mer.

De deux iſles

Port de Leſquemin.

Riuiere.

Nous vinſmes de là audict port de Tadouſac, le troiſieſme d'aouſt. Toutes ces dictes terres cy-deſſus

Arriuée à Tadouſac.

(1) Une partie de ces cinq lieues doit se prendre dans l'entrée de la rivière aux Outardes; car, comme l'auteur le remarque un peu plus loin, la pointe aux Outardes et celle des Betsiamis ne sont guère qu'à trois lieues l'une de l'autre.

(2) La pointe, l'anse et la rivière portent le nom de Betsiamis.

(3) Les îlets de Jérémie.

(4) Cette description ne peut guère convenir qu'à la pointe à Mille-Vaches, quoiqu'elle soit à environ neuf lieues des îlets de Jérémie. Comme il est difficile d'admettre que Champlain ait pu ne voir que trois lieues là où il y en avait neuf, il faut supposer ou bien qu'il y a eu quelque chose de passé dans le texte, ou bien que le manuscrit portait un 9, que le typographe aura pu prendre pour un 3.

(5) Aujourd'hui, on dit : les Escoumins.

(6) Environ une lieue plus haut que les Escoumins, se trouve l'anse aux Basques.

1603. ſont baſſes à la coſte, & dans les terres fort hautes. Ils ne ſont ſi plaiſantes ny fertilles que celles du Su, bien qu'elles ſoient plus baſſes.

Voylà au certain tout ce que i'ay veu de cette ditte coſte du Nort.

Les ceremonies que font les Sauuages deuant que d'aller à la guerre. Des ſauuages Almouchicois & de leur monſtrueuſe forme. Diſcours du ſieur de Preuert de Sainct-Malo ſur la deſcouuerture de la coſte d'Arcadie; quelles mines il y a, & de la bonté & fertilité du pays.

CHAPITRE XII.

Sauuages que nous trouuaſmes reuenant de la guerre, leſquels nous auions rencontrez à la riuiere des Irocois.

Sauuages coupent les teſtes à leurs ennemis.

ARriuant à Tadouſac, nous trouuaſmes les ſauuages que nous auions rencontrez en la riuiere des Irocois, qui auoient faict rencontre au premier lac, de trois canots irocois, leſquels ſe battirent contre dix autres de Montaignez, & apporterent les teſtes des Irocois à Tadouſac, & n'y eut qu'vn Montaignez bleſſé au bras d'vn coup de fléche, lequel ſongeant quelque choſe, il falloit que tous les 10. autres le meiſſent à execution pour le rendre content, croyant auſſi que ſa playe s'en doit mieux porter. Si ce dict ſauuage meurt, ſes parents vengeront ſa mort ſoit ſur leur nation, ou ſur d'autres, ou bien il faut que les capitaines facent des preſents aux parents du deffunct, affin qu'ils ſoyent contens, ou autrement, comme i'ay dict, ils vſeroient de vengeance, qui eſt vne grande meſchanceté entre eux.

Premier que lefdicts Montaignez partiffent pour aller à la guerre, ils s'affemblerent tous, auec leurs plus riches habits de fourrures, caftors & autres peaux, parez de patenoftres & cordons de diuerfes couleurs, & s'affemblerent dedans vne grand'place publique, où il y auoit au deuant d'eux vn Sagamo qui s'appeloit Begourat, qui les menoit à la guerre; & eftoient les vns derriere les autres, auec leurs arcs & flefches, maffues & rondelles, de quoi ils fe parent pour fe battre; & alloient fautant les vns aprés les autres, en faifant plufieurs geftes de leurs corps, ils faifoient maints tours de limaçon. Aprés, ils commencerent à danfer à la façon accouftumée, comme i'ay dict cy-deffus; puis ils firent leur tabagie, & aprés l'auoir faict, les femmes fe defpouillerent toutes nuës, parées de leurs plus beaux matachias, & fe meirent dedans leurs canots ainfi nuës en danfant, & puis elles fe vindrent mettre à l'eau en fe battant à coups de leurs auirons, fe iettant quantité d'eau les vnes fur les autres. Toutesfois elles ne fe faifoient point de mal, car elles fe paroient des coups qu'elles s'entre-ruoient. Aprés auoir faict toutes ces ceremonies, elles fe retirerent en leurs cabanes, & les fauuages s'en allerent à la guerre contre les Irocois. 1603.

Le feiziefme iour d'aouft, nous partifmes de Tadoufac, & le 18. dudict mois arriuafmes à l'ifle Percée, où nous trouuafmes le fieur Preuert, de Sainct Malo, qui venoit de la mine où il auoit efté (1) auec Partement de Tadoufac.

(1) Le sieur Prévert n'avait point vu par lui-même ce qu'il rapporte ici à Champlain; il s'était contenté d'envoyer deux ou trois de ses hommes, avec quelques sauvages, à la recherche des mines. Il ne faut donc pas s'attendre à trouver beaucoup d'exactitude dans tout ce récit. « Il nous faut, » dit Lescarbot, liv. III, ch. XXVIII, « retourner querir Samuel Champlein... afin qu'il nous dife quelques nouvelles de ce qu'il aura veu & ouï parmi les fauvages... Et afin qu'il ait vn plus beau champ pour rejouïr

1603. beaucoup de peine, pour la crainte que les ſauuages auoient de faire rencontre de leurs ennemis, qui ſont les Armouchicois, leſquels ſont hommes ſauuages du tout monſtrueux pour la forme qu'ils ont (1); car leur teſte eſt petite, & le corps court, les bras menus comme d'vn ſchelet, & les cuiſſes ſemblablement, les iambes groſſes & longues, qui ſont toutes d'vne venue; & quand ils ſont aſſis ſur leurs talons, les genoux leur paſſent plus d'vn demy-pied par deſſus la teſte, qui eſt choſe eſtrange, & ſemblent eſtre hors de nature. Ils ſont neantmoins fort diſpos & determinez, & ſont aux meilleures terres de toute la coſte d'Arcadie (2): auſſi les Souricois les craignent fort. Mais, auec l'aſſeurance que ledict ſieur de Preuert leur donna, il les mena iuſqu'à laditte mine, où les ſauuages le guiderent (3). C'eſt vne fort haute montaigne aduançant quelque peu ſur la mer, qui eſt fort reluiſante au ſoleil, où il y a quantité de verd de gris, qui procede de laditte mine de cuiure; ———

Sauuages armouchicois.

Diſcours que m'a fait le ſieur Preuert de Sainct Malo, ſur la deſcouuerture de la coſte d'Arcadie.

Vers de gris en quantité.

Au pied de laditte montaigne, il dit que de baſſe eau

ſes auditeurs, ie voy le ſieur Prevert de Sainct Malo qui l'attend à l'iſle Percée, en intention de lui en bailler d'vne; & s'il ne ſe contente de cela, lui bailler encore avec la fable des Armouchiquois la plaiſante hiſtoire du *Gougou*, qui fait peur aux petits enfans, afin que par apres l'Hiſtoriographe Cayet ſoit auſſi de la partie en prenant cette monnoye pour bon aloy. » Il n'y a là-dessus qu'une remarque à faire : il était beaucoup plus facile à Lescarbot, cinq ou six ans plus tard, de tourner en ridicule la crédulité de Champlain, qu'à celui-ci de bien discerner du premier coup ce qu'il pouvait y avoir de vrai ou de faux dans les récits d'un homme dont il n'avait peut-être pas de raison alors de soupçonner la véracité.

(1) Les Souriquois étaient sans doute intéressés à donner au sieur Prévert une aussi mauvaise idée que possible de leurs ennemis; et, d'ailleurs, le sieur Prévert était assez disposé à en inventer au besoin, comme Champlain put bientôt le constater par lui-même. « Les Armouchicois, » dit Lescarbot, « ſont auſſi beaux hommes (ſouz ce mot « ie comprens auſſi les femmes) que nous, bien compoſés & diſpos... » (Liv. III, ch. XXIX.)

(2) Ce passage donnerait à entendre que, dans l'origine, on comprenait sous ce nom d'Acadie une bien plus grande étendue de côtes, puisque le pays des Armouchiquois ne commençait qu'au-delà du Kénébec; c'est du moins ce que nous assurent Champlain et le P. Biard, qui tous deux visitèrent les lieux. (Voir 1613, p. 39.)

(3) Champlain parle ici sur le rapport de Prévert.

1603.

il y auoit en quantité de morceaux de cuiure, comme il nous en a monſtré, lequel tombe du hault de la montaigne. Paſſant trois ou quatre lieuës plus outre, tirant à la coſte d'Arcadie, il y a vne autre mine, & vne petite riuiere qui va quelque peu dans les terres, tirant au Su, où il y a vne montaigne qui eſt d'vne peinture noire, de quoy ſe peignent les ſauuages. Puis, à quelques ſix lieuës de la ſeconde mine, en tirant à la mer enuiron vne lieuë proche de la coſte d'Arcadie, il y a vne iſle où ſe trouue vne maniere de metail qui eſt comme brun obſcur, le coupant il eſt blanc, dont anciennement ils vſoient pour leurs fleſches & couſteaux, qu'ils battoient auec des pierres; ce qui me fait croire que ce n'eſt eſtain ny plomb, eſtant ſi dur comme il eſt; & leur ayant monſtré de l'argent, ils dirent que celuy de ladicte iſle eſt ſemblable; lequel ils trouuent dedans la terre comme à vn pied ou deux. Ledict ſieur Preuert a donné aux ſauuages des coins & ciſeaux, & d'autres choſes neceſſaires pour tirer de ladicte mine, ce qu'ils ont promis de faire, & l'année qu'il vient d'en apporter, & le donner audict ſieur Preuert.

Cuiure en quantité.

D'vne autre mine.

Peinture noire.

D'vne iſle où il y a d'vne maniere d'autre metail.

Ils diſent auſſi qu'à quelques cent ou 120. lieuës il y a d'autres mines, mais ils n'oſent y aller, s'il n'y a des françois parmy eux pour faire la guerre à leurs ennemis, qui les tiennent en leur poſſeſſion.

Autres mines.

Cedict lieu où eſt la mine, qui eſt par les 44. degrez & quelques minutes (1) proche de ladicte coſte de l'Arcadie comme de cinq ou ſix lieuës, c'eſt vne

Deſcription du lieu où eſt laditte mine.

(1) Si la description faite par le sieur Prévert, ou plutôt par ses hommes, se rapporte au bassin des Mines, comme le comprit Champlain lui-même (voir édit. 1613, ch. III), cette latitude est beaucoup trop faible; le bassin des Mines est tout entier au-delà du quarante-cinquième degré.

1603. maniere de baye qui en ſon entrée peut tenir quelques lieuës de large, & quelque peu dauantage de long, où il y a trois riuieres qui viennent tomber en la grand'Baye proche de l'iſle de Sainct Iean (1), qui a quelque trente ou trente-cinq lieuës de long, & à quelque ſix lieuës de la terre du Su. Il y a auſſi vne autre petite riuiere qui va tomber comme à moitié chemin de celle par où reuint ledict ſieur Preuert, où ſont comme deux manieres de lacs en cette dicte riuiere. Plus y a auſſi vne autre petite riuiere qui va à la painture. Toutes ces riuieres tombent en laditte Baye au Su-Eſt enuiron de laditte iſle que leſdicts ſauuages diſent y auoir ceſte mine blanche. Au coſté du Nort de laditte Baye (2) ſont les mines de cuiure, où il y a bon port pour des vaiſſeaux, & vne petite iſle à l'entrée du port. Le fonds eſt vaſe & ſable, où l'on peut eſchouer les vaiſſeaux.

Bon port pour les vaiſſeaux.

De ladicte mine iuſques au commencement de l'entrée deſdittes riuieres, il y a quelques 60. ou 80. lieuës par terre. Mais du coſté de la mer, ſelon mon iugement, depuis la ſortie de l'iſle de Sainct Laurent & terre ferme (3), il peut y auoir plus de 50. ou 60. lieuës iuſques à la ditte mine.

Beau pays.

Tout ce païs eſt tres beau & plat, où il y a de toutes les ſortes d'arbres que nous auons veus allant au premier ſault de la grande riuiere de Canadas, fort peu de ſapins & cyprez.

(1) Aujourd'hui l'île du Prince-Édouard.

(2) On croit reconnaître ici, avec Champlain (édit. 1613, ch. III), l'entrée ou le canal du bassin des Mines, l'île Haute, et le port ou havre à L'Avocat, où « le fonds eſt vaſeux & ſablonneux, & les vaiſſeaux y peuuent eſchouer. »

(3) De cette sortie, qui est évidemment le détroit de Canseau, jusqu'au bassin des Mines, il y a, par mer, environ cent soixante lieues.

Voylà au certain ce que i'ay apprins & ouy dire audict ſieur Preuert. 1603.

D'vn monſtre eſpouuantable que les Sauuages appellent Gougou, & de noſtre bref & heureux retour en France.

CHAPITRE XIII.

IL y a encore vne choſe eſtrange, digne de reciter, que pluſieurs ſauuages m'ont aſſeuré eſtre vray (1) : c'eſt que, proche de la Baye de Chaleurs, tirant au Su, eſt vne iſle où faict reſidence vn monſtre eſpouuantable que les ſauuages appellent Gougou, & m'ont dict qu'il auoit la forme d'vne femme, mais fort effroyable, & d'vne telle grandeur, qu'ils me diſoient que le bout des mats de noſtre vaiſſeau ne luy fuſt pas venu iuſques à la ceinture, Monſtre eſpouuantable.

(1) Les premiers voyageurs qui abordèrent aux côtes du nouveau monde étaient bien disposés à y trouver un ordre de choses tout différent de celui du monde ancien ; et Champlain tout le premier, en parcourant des régions encore à peu près inexplorées, pouvait croire trop facilement à l'existence de monstres fabuleux. Cependant, si l'on considère ce récit dans son ensemble, on verra qu'il ne fait guère que rapporter textuellement ce que les sauvages et le sieur Prévert étaient unanimes à raconter. Mais, de ce qu'il admettait volontiers l'existence du fait, il ne s'ensuit pas qu'il ait cru tout ce qu'on disait de ce prétendu monstre. C'est ce que prouve assez la réflexion par laquelle il termine : « Mais ie tiens que ce ſoit (qu'il faut que ce soit) la reſidence de quelque « diable qui les tourmente de la façon. » Et Lescarbot lui-même, après avoir employé plus de deux pages à expliquer *les cauſes des fauſſes viſions & imaginations*, et à prouver que le *Gougou, c'eſt proprement le remord de la conſcience*, finit aussi par dire : « Et « n'eſt pas incroyable que le diable poſſedant ces peuples ne leur donne beaucoup d'il- « luſions. Mais proprement, & à dire la verité, ce qui a fortifié l'opinion du *Gougou* a « été le rapport dudit Prevert, lequel contoit vn jour au ſieur de Poutrincourt vne fable « de méme aloy, diſant qu'il avoit veu vn Sauvage jouër à la croce contre vn diable, & « qu'il voyoit bien la croce du diable jouër, mais quant à Monſieur le diable il ne le « voyoit point. Le ſieur de Poutrincourt qui prenoit plaiſir à l'entendre, faiſoit ſem- « blant de le croire, pour lui en faire dire d'autres... Or ſi ledit Champlein a été cre- « dule, vn ſçavant perſonnage que j'honore beaucoup pour ſa grande literature, eſt en- « core en plus grand'faute, ayant mis en ſa Chronologie ſeptenaire de l'hiſtoire de la « paix imprimée l'an mille ſix cens cinq, tout le diſcours dudit Champlein ſans nommer ſon autheur, & ayant baillé les fables des Armouchiquois & du *Gougou* pour bonne « monnoye. Ie croy que ſi le conte du diable jouant à la croce eût auſſi été imprimé, il « l'eût creu, & mis par eſcrit, comme le reſte. »

1603. tant ils le peignent grand; & que ſouuent il a deuoré & deuore beaucoup de ſauuages; leſquels ils met dedans vne grande poche, quand il les peut attraper, & puis les mange; & diſoient ceux qui auoient eſuité le peril de ceſte malheureuſe beſte, que ſa poche eſtoit ſi grande, qu'il y euſt pu mettre noſtre vaiſſeau. Ce monſtre faict des bruits horribles dedans ceſte iſle, que les ſauuages appellent le Gougou; & quand ils en parlent, ce n'eſt que auec vne peur ſi eſtrange qu'il ne ſe peut dire plus, & m'ont aſſeuré pluſieurs l'auoir veu. Meſme ledict ſieur Preuert de Sainct Malo, en allant à la deſcouuerture des mines, ainſi que nous auons dict au chapitre precedent, m'a dict auoir paſſé ſi proche de la demeure de ceſte effroyable beſte, que luy & tous ceux de ſon vaiſſeau entendoient des ſifflements eſtranges du bruit qu'elle faiſoit, & que les ſauuages qu'il auoit auec luy, luy dirent que c'eſtoit la meſme beſte, & auoient vne telle peur qu'ils ſe cachoient de toute part, craignant qu'elle fuſt venuë à eux pour les emporter; & qu'il me faict croire ce qu'ils diſent, c'eſt que tous les ſauuages en general la craignent & en parlent ſi eſtrangement, que ſi ie mettois tout ce qu'ils en diſent, l'on le tiendroit pour fables; mais ie tiens que ce ſoit la reſidence de quelque diable qui les tourmente de la façon. Voylà ce que i'ay appris de ce Gougou.

Premier que partir de Tadouſac pour nous en retourner en France, vn des Sagamo des Montagnez, nommé Bechourat (1), donna ſon fils au ſieur du Pont,

(1) Très-probablement le même que Begourat mentionné plus haut. On sait que dans certaines écritures de l'époque de Champlain les deux lettres *ch* avaient beaucoup de ressemblance avec le *g*.

pour l'emmener en France, & lui fut fort recommandé par le grand Sagamo Anadabijou, le priant de le bien traiter & de lui faire veoir ce que les autres deux ſauuages que nous auions remenez, auoient veu. Nous leur demandaſmes vne femme des Irocois qu'ils vouloient manger, laquelle ils nous donnerent, & l'auons auſſi amenée auec ledict ſauuage. Le ſieur de Preuert a auſſi amené quatre ſauuages : vn homme qui eſt de la coſte d'Arcadie, vne femme & deux enfans des Canadiens. 1603.

Le 24. iour d'aouſt, nous partiſmes de Gachepay, le vaiſſeau dudict ſieur Preuert & le noſtre. Le 2. iour de ſeptembre, nous faiſons eſtat d'eſtre auſſi auant que le cap de Raſe. Le cinquième iours dudict nous entrâmes ſur le banc où ſe fait la peſche du poiſſon. Le 16. dudict mois nous eſtions à la ſonde qui peut eſtre à quelques 50. lieuës d'Oueſſant. Le 20. dudict mois, nous arriuaſmes, par la grace de Dieu, auec contentement d'vn chaſcun, & touſiours le vent fauorable, au port du Haure-de-Grace.

FIN.





